



LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE



DONNÉES SESPROS 2012



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be





Comme chaque année, la brochure Sespros vous présente un nouveau thème et une actualisation des chiffres de la protection sociale belge et européenne. Pour cette édition, nous avons porté notre attention sur un sujet important de notre société, à savoir : la famille et l'exclusion sociale.

La partie thématique 'la Famille et l'Exclusion sociale' traite des dépenses liées à la famille et l'exclusion sociale de 2002 à 2012 : l'évolution des différentes composantes de ces deux fonctions au niveau belge et européen sera examinée.

Le lecteur trouvera en introduction à cette partie, une note sur la pauvreté infantile. Cette dernière et le bien-être des enfants est un thème qui, depuis quelques années, figure à l'agenda politique de l'Europe. Ceci repose sur le constat selon lequel dans de nombreux Etats membres européens, le pourcentage de risque de pauvreté est plus élevé chez les enfants que dans la population en général. Des

plans stratégiques centrés sur la pauvreté infantile ont été élaborés à différents niveaux, y compris en Belgique. Ces raisons nous poussent à accorder une attention particulière dans la brochure Sespros aux fonctions Famille / Enfants et Exclusion sociale. Ainsi le lien entre les statistiques Sespros et les objectifs politiques, peut être illustré.

La note d'introduction rassemble ainsi, succinctement une série de données relatives aux allocations familiales et à leur impact sur la pauvreté infantile, celles-ci sont basées sur les indicateurs sociaux européens et sur quelques études nationales.

La partie 'Perspective européenne' consiste en une actualisation des données statistiques (recettes et dépenses) de la Belgique et de l'Europe, et à une comparaison des données 2011 de notre pays avec celles des autres Etats



membres de l'EU28. Ces données sont les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

Cette brochure se veut surtout une source concise de chiffres de la protection sociale pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

PRÉAMBULE

**André Gubbels, Directeur général,
DG Politique sociale, SPF Sécurité sociale**

**Tom Auwers, Directeur général,
DG Appui stratégique, SPF Sécurité sociale**

AD IIII T

SOMMAIRE

Préambule	4
Sommaire	6
PARTIE 1 : LA FAMILLE ET L'EXCLUSION SOCIALE	8
I.1. Allocations familiales et pauvreté infantile en Belgique	8
I.1.1. La pauvreté infantile en Belgique : niveau et quelques caractéristiques	8
I.1.2. La suffisance des allocations familiales	14
I.2. La fonction Famille / Enfants dans le cadre de SESPROS	15
I.2.1. Généralités	15
I.2.2. Description des types de prestations	15
A) Prestations en espèces	15
B) Prestations en nature	15
I.3. Evolution des dépenses de la fonction Famille / Enfants en Belgique	16
I.4. Evolution des dépenses de la fonction Famille / Enfants dans l'Union Européenne	24
I.5. La fonction Exclusion sociale dans le cadre de SESPROS	33
I.5.1. Généralités	33
I.5.2. Description des types de prestations	34
A) Prestations en espèces	34
B) Prestations en nature	34
I.5.3. Dépenses liées à l'Exclusion sociale	34
I.6. Evolution des dépenses de la fonction Exclusion sociale dans l'Union Européenne	40

PARTIE 2 : PERSPECTIVE EUROPÉENNE

47

II.1. Données de protection sociale de la Belgique en 2012	47
II.1.1. Recettes de protection sociale	47
II.1.2. Dépenses de protection sociale	49
II.1.3. Prestations sociales par risque	49
II.1.4. Type des prestations sociales	51
II.2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne	53
II.2.1. Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	53
II.2.2. Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	56
II.2.3. Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	58
Abréviations	62
Liste des tableaux	63
Liste des figures	64
Bibliographie	64
Références	65
Websites	65

PARTIE I : LA FAMILLE ET L'EXCLUSION SOCIALE

I.1. Allocations familiales et pauvreté infantile en Belgique

La Commission européenne a, en 2013, adressé une recommandation intitulée 'Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité' (Journal officiel de l'UE 2013/112/EU). Cette recommandation propose une approche intégrée fondée sur trois piliers :

1. favoriser l'accès à des moyens adéquats en soutenant la participation des parents au marché du travail et en assurant des conditions de vie correctes grâce à une combinaison de prestations en espèces et en nature ;
2. l'accès à des services de qualité, et ;
3. le droit des enfants à participer à la vie sociale.

Sous le premier pilier, il est notamment fait référence au soutien des revenus des familles à l'aide de prestations adaptées, cohérentes et efficaces, notamment des incitations fiscales, des prestations et allocations familiales, des allocations de logement et des systèmes de revenu minimum garanti.

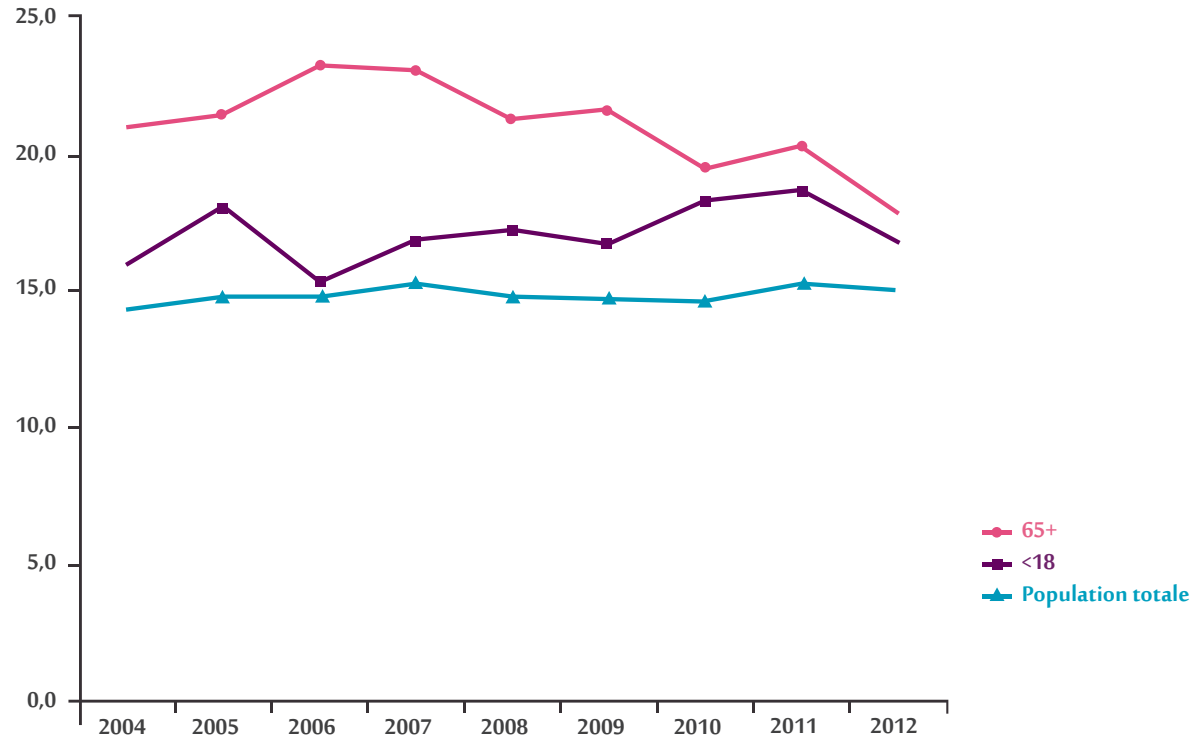
I.1.1. La pauvreté infantile en Belgique : niveau et quelques caractéristiques

Si malgré la crise, le nombre de personnes en situation de pauvreté¹ est resté plutôt stable ces dernières années en Belgique, une analyse plus poussée des indicateurs sociaux européens nous indique toutefois que derrière cette stabilité globale se dessine un glissement, à savoir une réduction du risque de pauvreté des aînés et une augmentation du risque de pauvreté infantile.

Comme dans la plupart des pays européens, le risque de pauvreté infantile est, en Belgique, supérieur au pourcentage général pour l'ensemble de la population. Ainsi, 16,7% des jeunes de moins de 18 ans vivaient en 2012 dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, contre 15% pour l'ensemble de la population.

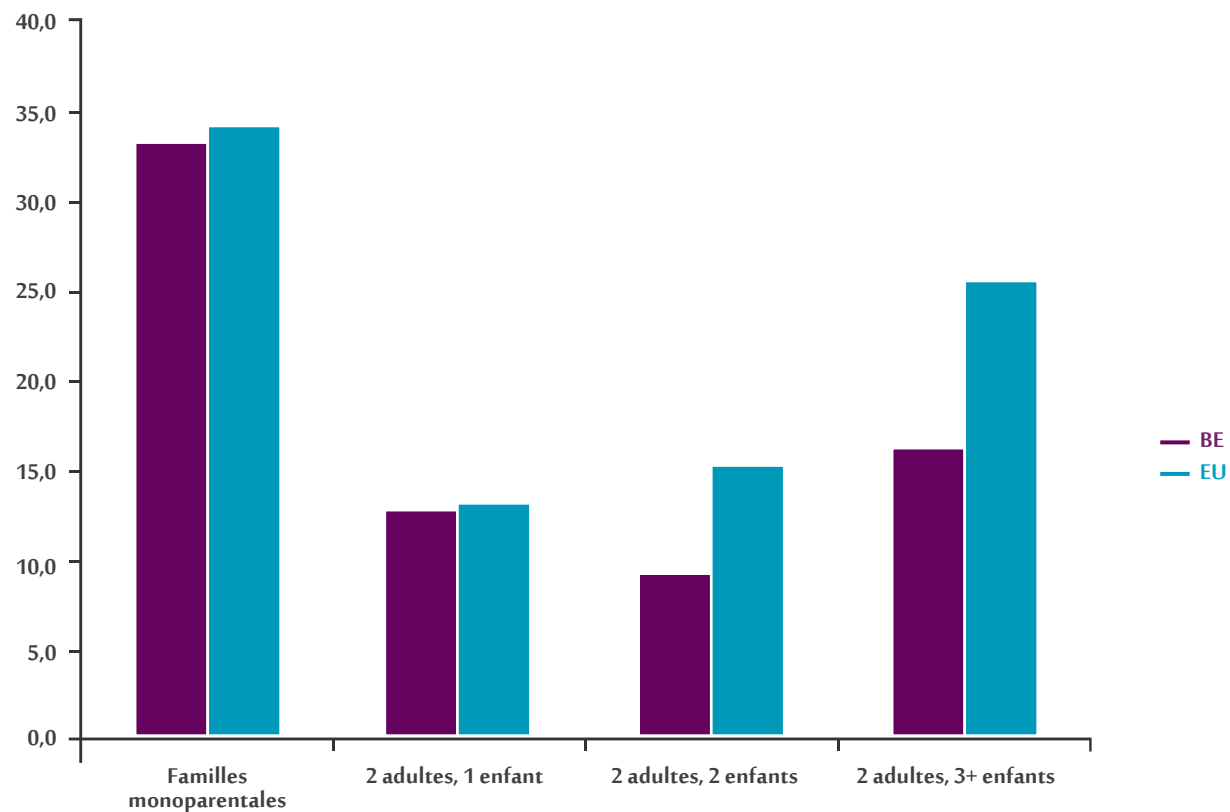
¹ Selon l'indicateur de pauvreté européen, une personne est considérée comme pauvre lorsque le revenu de la famille est inférieur à 60% du revenu médian disponible par ménage pour l'ensemble de la population.

Figure 1 : Evolution du risque de pauvreté en Belgique par catégorie d'âge, en %



Source : Eurostat

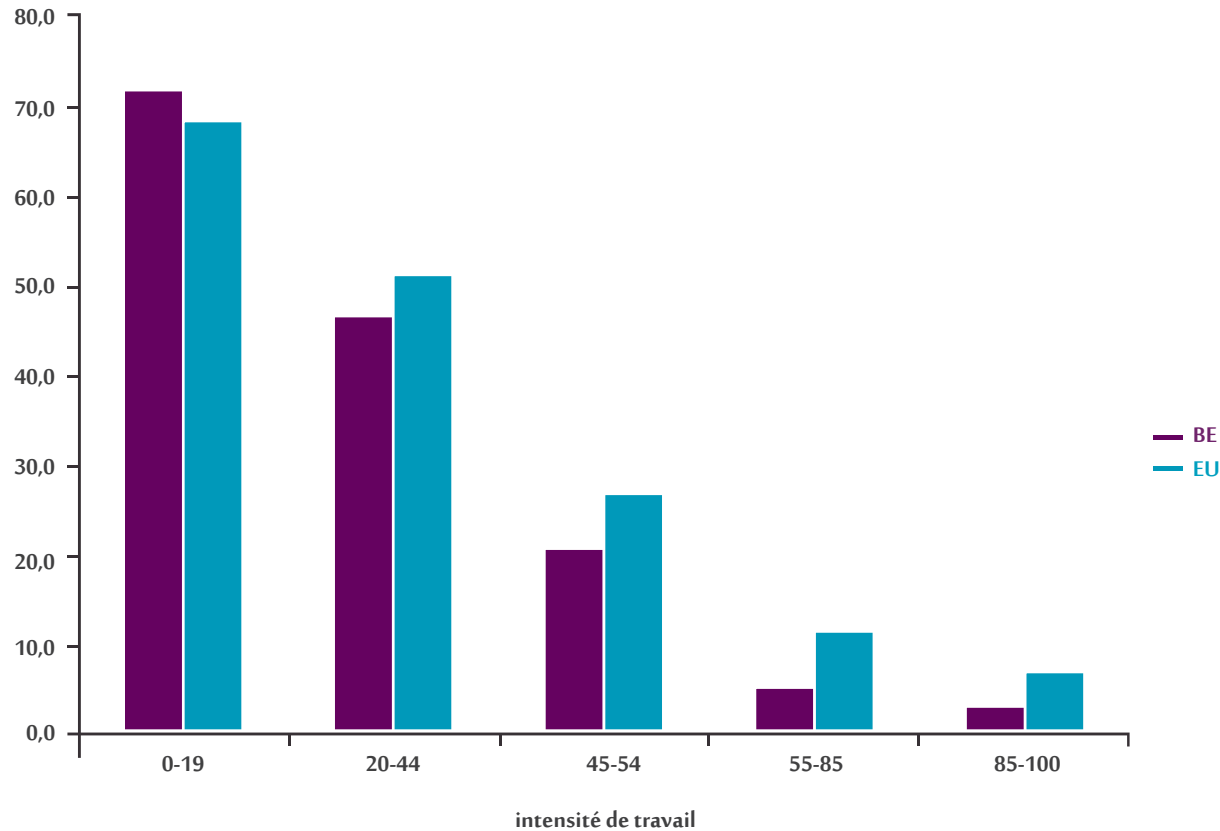
Figure 2 : Risque de pauvreté infantile par type de ménage, en %



Source : Eurostat

Il existe de très grandes différences en ce qui concerne le risque de pauvreté infantile, selon la situation familiale dans laquelle les enfants vivent. Si on observe la composition famille, il apparaît que le risque de pauvreté est particulièrement fort élevé dans les familles monoparentales (33%). C'est dans les ménages avec deux adultes et un ou deux enfant(s) que le risque de pauvreté est le plus faible, mais il s'accroît à nouveau dans les familles plus nombreuses (figure 2).

Figure 3 : Risque de pauvreté infantile selon l'intensité de travail au sein du ménage, en Belgique et dans l'UE (population 0-18 ans) en %

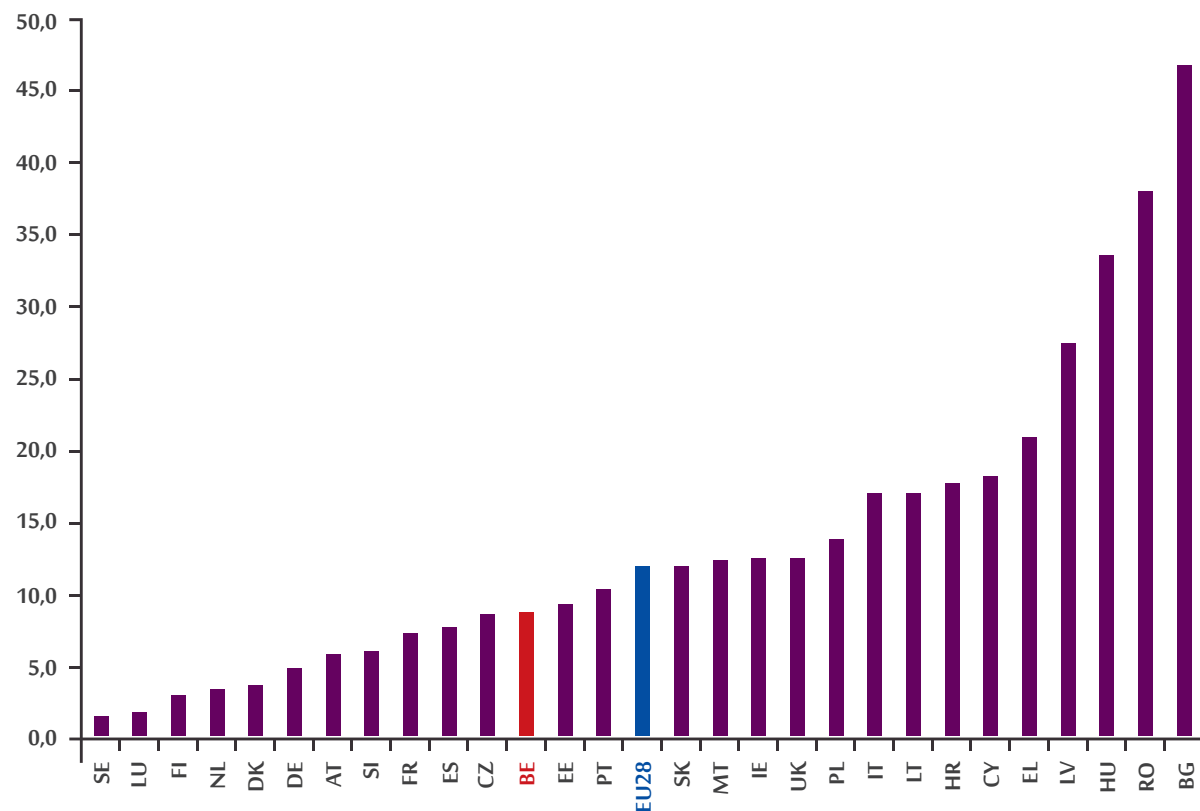


Source : Eurostat

De grandes différences peuvent aussi être constatées en fonction de l'intensité de travail au sein du ménage². Dans les ménages à très faible intensité de travail, le risque de pauvreté des enfants augmente jusque 70% et est même supérieur au chiffre de l'ensemble de l'UE. Pour les ménages où les adultes travaillent effectivement plus de la moitié du nombre total de mois de travail potentiels, le risque de pauvreté est faible (figure 3).

² Pour la définition d'intensité de travail, on regarde le nombre total de mois pendant lesquels les membres adultes du ménage auraient pu travailler au cours de l'année précédente (= nombre d'adultes *12) et le nombre de mois pendant lesquels ces adultes ont effectivement travaillé. Le ratio entre ces deux données désigne l'intensité de travail. Une intensité de travail de 100 implique qu'un ménage constitué d'un seul adulte a travaillé 12 mois, un ménage de 2 adultes 24 mois, ... une intensité de travail de 50% implique qu'un ménage avec 1 adulte a travaillé 6 mois, etc.

Figure 4 : Pourcentage des enfants en privation matérielle grave dans l'EU28

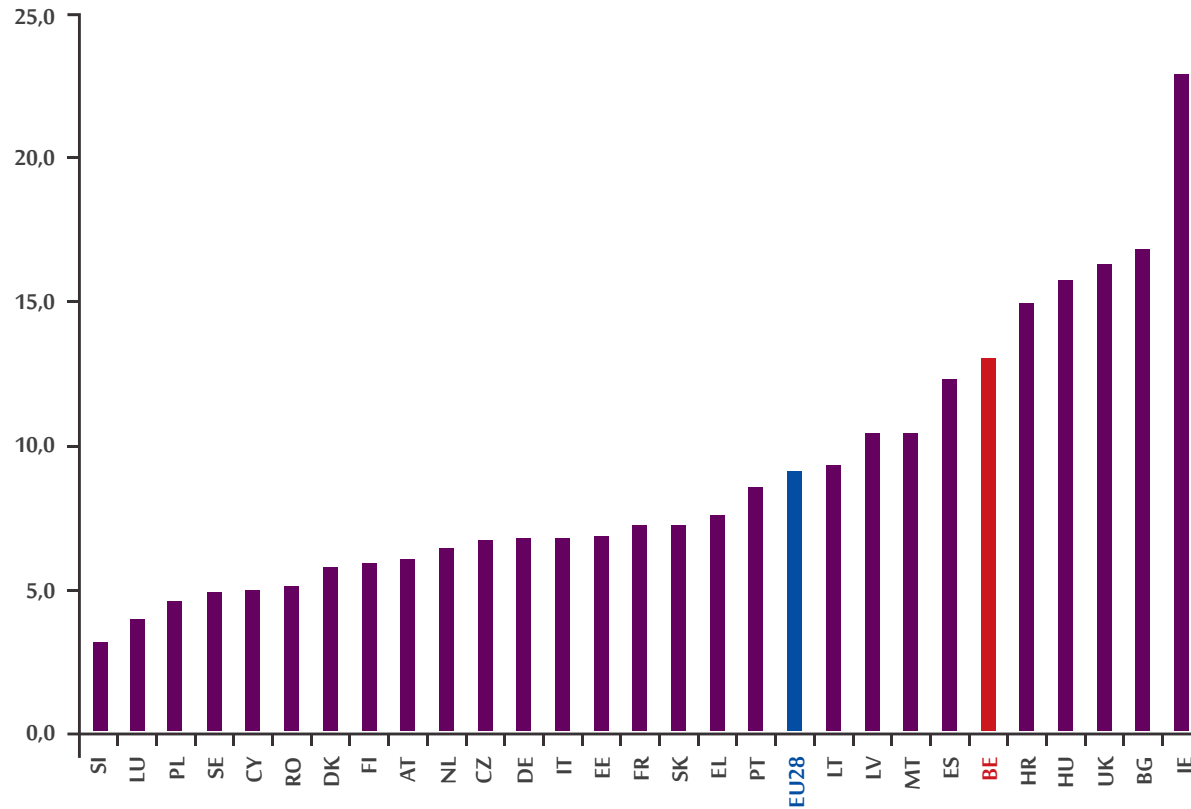


Source : Eurostat

Le risque de privation matérielle grave³ est sensiblement plus élevé chez les enfants (8,6% en 2012) que pour l'ensemble de la population (6,5%). La Belgique s'en tire toutefois relativement bien dans le contexte de l'UE (figure 4).

³ Une personne est en situation de privation matérielle grave si elle vit dans un ménage confronté à au moins 4 des 9 problèmes suivants : dettes en souffrance, incapacité de se permettre une semaine de vacances par an en dehors de la maison, incapacité de s'offrir un repas avec viande/poisson/poulet tous les 2 jours, incapacité de faire face à une dépense imprévue équivalente au seuil du risque de pauvreté (1000 euros en 2011), incapacité de chauffer l'habitation en suffisance, incapacité d'acheter une machine à laver, incapacité d'acheter un téléviseur, incapacité d'acheter un téléphone, incapacité de s'offrir une voiture.

Figure 5 : Pourcentage des enfants dans les ménages à très faible intensité de travail dans l'EU28



Source : Eurostat

Il en va autrement pour le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (< 20%). 13% des enfants sont dans cette situation (2012), soit un des pourcentages les plus élevés de l'UE (figure 5).

I.1.2. La suffisance des allocations familiales

La question peut être posée : si la protection sociale apporte une contribution de protection dans ces situations. Le tableau 1 illustre l'impact des principaux instruments de politique financière, à savoir les allocations familiales et les avantages fiscaux sur la pauvreté infantile. La première colonne reprend le risque de pauvreté dans l'hypothèse où les allocations familiales et les avantages fiscaux ne seraient pas comptabilisés. Le risque de pauvreté serait alors de 27% pour l'ensemble des familles. Dans le cas de familles nombreuses et monoparentales, on obtiendrait un risque de pauvreté très élevé d'environ 60%. Les deux types de mesures ont un grand impact sur le pourcentage de risque de pauvreté. La quatrième colonne en montre l'effet combiné. Il apparaît que la pauvreté infantile totale est, dans une large mesure, réduite de moitié, de 31,4% à 14,3% (voir dernière rangée). La réduction observée est très importante pour tous les types de familles.

La dernière colonne reprend le pourcentage de risque de pauvreté une fois que les allocations familiales et les avantages fiscaux ont été comptabilisés dans le revenu. Mais, comme il a déjà été indiqué dans le paragraphe précédent, il reste tout de même encore des risques de pauvreté importants chez les enfants, et certainement dans les familles monoparentales et dans les familles nombreuses.

Tableau 1 : Réduction de la pauvreté du fait des allocations familiales et avantages fiscaux pour enfants à charge, pour les enfants et familles avec enfants

	Risque de pauvreté sans allocations familiales et avantages fiscaux	Réduction de la pauvreté en points de pourcentage du fait :			Risque de pauvreté après allocations familiales et avantages fiscaux
		des allocations familiales	des avantages fiscaux	Effet combiné	
Toutes les familles avec enfants	27,0	8,9	3,0	11,9	15,1
Familles avec :					
1 enfant	16,8	3,4	1,1	4,0	12,9
2 enfants	22,8	7,3	2,3	9,7	13,1
3 enfants	30,1	12,5	4,8	16,7	13,4
4 enfants et plus	59,3	21,2	6,9	30,0	29,2
Familles monoparentales	60,0	16,2	5,2	19,9	40,1
Couple avec enfants	21,7	7,4	2,5	10,5	11,2
Pauvreté infantile (0-17 ans)	31,4	10,8	3,7	14,3	17,1

Source : Cantillon et al (2013), données pour la Belgique, 2010

I.2. La fonction Famille / Enfants dans le cadre de SESPROS

I.2.1. Généralités

Dans le cadre du système européen de statistiques intégrées de protection sociale, la fonction Famille / Enfants couvre les prestations sociales qui aident financièrement les ménages ayant des enfants à charge et les personnes ayant d'autres personnes à charge. Elle concerne aussi des services sociaux destinés en particulier à aider et à protéger la famille et les enfants.

La fonction Famille / Enfants recouvre donc les aides en espèces ou en nature en rapport avec la maternité (grossesse, naissance, adoption,...), les frais d'éducation des enfants et de garde d'autres membres de la famille..., mais elle ne comprend pas la couverture ou le soutien à l'enseignement. Il s'agit ici de la protection sociale au sens large liée à la famille.

I.2.2. Description des types de prestations

Il existe deux types de prestations de protection sociale : les prestations en espèces et en nature.

A) Prestations en espèces

Une prestation en espèces est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire.

On distingue parmi les prestations en espèces de la fonction Famille :

- **Revenus de remplacement pendant le congé de maternité** : ce sont des versements forfaitaires ou proportionnels aux revenus visant à compenser tout ou partie de la perte de revenus due à l'arrêt de travail avant et après l'accouchement ou l'adoption. La prestation peut être versée au père ;
- **Primes de naissance** : prestations uniques ou périodiques versées à l'occasion de la maternité ou de l'adoption ;
- **Congé parental** : ce sont des prestations versées à la mère ou au père pendant le congé ou le travail à temps partiel pour élever un enfant normalement en bas âge ;
- **Allocations familiales** : il s'agit des paiements périodiques à un membre du ménage ayant des enfants à charge pour contribuer à l'entretien de ces enfants ;
- **Autres prestations en espèces** : ce sont des prestations versées indépendamment des allocations familiales pour aider les ménages à faire face à des dépenses particulières, telles que les dépenses résultant des besoins particuliers des familles monoparentales ou des familles ayant un enfant handicapé.

B) Prestations en nature

Une prestation en nature est une prestation accordée sous forme de bien ou de service. Toutefois, les prestations qui exigent la preuve des dépenses effectives du bénéficiaire afin d'être remboursées sont également considérées comme des prestations en nature.

On distingue parmi les prestations en nature :

- **Foyers de jour (crèches)** : accueil et repas assurés aux enfants d'âge préscolaire pendant la journée ou une partie de la journée. La limite préscolaire est définie par la législation nationale. L'assistance financière couvrant le paiement d'une nourrice qui garde l'enfant pendant la journée est également incluse. Les crèches gérées par l'employeur ne sont pas à prendre en compte ;
- **Hébergement** : logement et repas assurés aux enfants et familles à titre permanent (comme dans les institutions et les familles d'accueil) ;
- **Aide à domicile** : biens et services fournis à domicile aux enfants et/ou à ceux qui les gardent ;
- **Autres prestations en nature** : il s'agit des services et biens fournis aux familles, jeunes ou enfants (vacances, activités culturelles et récréatives), y compris les prix et tarifs réduits, etc. accordés explicitement aux enfants ou familles nombreuses au titre de la protection sociale. Cette catégorie comprend également les services de planning familial.

I.3. Evolution des dépenses de la fonction Famille / Enfants en Belgique

Il existe en Belgique différents types de prestations sociales destinées à soutenir les familles. Comme mentionné ci-dessus, elles ont pour objectif d'aider les ménages ayant des enfants à charge, ou des personnes ayant d'autres personnes à charge. Aujourd'hui, ces prestations ont évolué pour s'adapter à l'évolution des structures familiales et sociales, ainsi qu'aux besoins des familles.

Ces prestations peuvent prendre différentes formes. Si la forme la plus connue est celle des allocations familiales, nous retrouvons aussi dans la fonction Famille / Enfants, des prestations telles que les réductions tarifaires accordées aux familles nombreuses, les services de conseil type ONE (Office National de la petite Enfance) et Kind & Gezin, etc. Cette fonction regroupe donc tous les thèmes liés à la famille et à l'enfance au sens large.

Dans les structures de la sécurité sociale classique belge, certains thèmes comme par exemple, les congés de maternité, les congés parentaux ou autres, sont classés dans les branches comme les Soins de santé-Indemnités ou même le Chômage. Dans le cadre de Sespros, ces différents thèmes sont inclus dans la fonction Famille / Enfants, puisque la méthodologie vise à rattacher la prestation au risque social primaire qu'elle couvre.

Notons que les chiffres présentés dans cette brochure ne tiennent pas compte de la sixième réforme de l'Etat, puisque la situation décrite s'arrête en 2012.

Tableau 2 : Dépenses de la fonction Famille à prix constants de 2000 (en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012-2002
Dépenses liées à la Famille	5.315,14	5.465,34	5.501,00	5.583,58	5.701,18	6.054,36	6.095,32	6.374,14	6.438,52	6.613,33	6.330,15	19,10%
Total des dépenses sociales (TDS)	68.790,44	71.239,52	73.623,73	74.651,51	75.859,31	77.549,66	82.528,44	86.764,94	87.309,75	89.581,10	90.656,83	31,79%
Dépenses liées à la Famille en % du TDS	7,73%	7,67%	7,47%	7,48%	7,52%	7,81%	7,39%	7,35%	7,37%	7,38%	6,98%	-0,74
Dépenses liées à la Famille en % du PIB	2,06%	2,10%	2,05%	2,04%	2,03%	2,10%	2,09%	2,25%	2,22%	2,24%	2,15%	0,09

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2, nous montre l'évolution des dépenses de la fonction Famille en Belgique de 2002 à 2012 en terme réel. Ces dépenses ont augmenté de 19,10 % passant de près de 5 milliards à 6 milliards d'euros. Soit une augmentation inférieure à l'ensemble des dépenses sociales. Ces dernières ont augmenté de 31,79 %, passant ainsi de 69 milliards à 91 milliards d'euros.

La part des dépenses relatives à la Famille dans le total des dépenses sociales (TDS) a diminué de 0,74 point entre 2002 et 2012. Toutefois, cette part exprimée en % du PIB a légèrement augmenté de 0,09 point, indiquant un renforcement de la protection sociale pour cette fonction, mais malgré tout de façon moins exprimée que la protection sociale dans son ensemble.

Tableau 3 : Taux de croissance des dépenses sociales, des dépenses liées à la Famille et taux de croissance du PIB (Prix constants de 2000)

	2003 -2002	2004 -2003	2005 -2004	2006 -2005	2007 -2006	2008 -2007	2009 -2008	2010 -2009	2011-2010	2012-2011	Variation 2012-2002
Dépenses liées à la Famille	2,83%	0,65%	1,50%	2,11%	6,19%	0,68%	4,57%	1,01%	2,72%	-4,28%	19,10%
Dépenses Sociales	3,56%	3,35%	1,40%	1,62%	2,23%	6,42%	5,13%	0,63%	2,60%	1,20%	31,79%
PIB à prix constants (2000)	0,81%	3,27%	1,75%	2,67%	2,88%	0,99%	-2,80%	2,32%	1,77%	-0,14%	14,20%

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Le tableau 3, nous montre l'évolution des taux de croissance des dépenses relatives à la fonction Famille / Enfants et des dépenses sociales, ainsi que les taux de croissance du PIB.

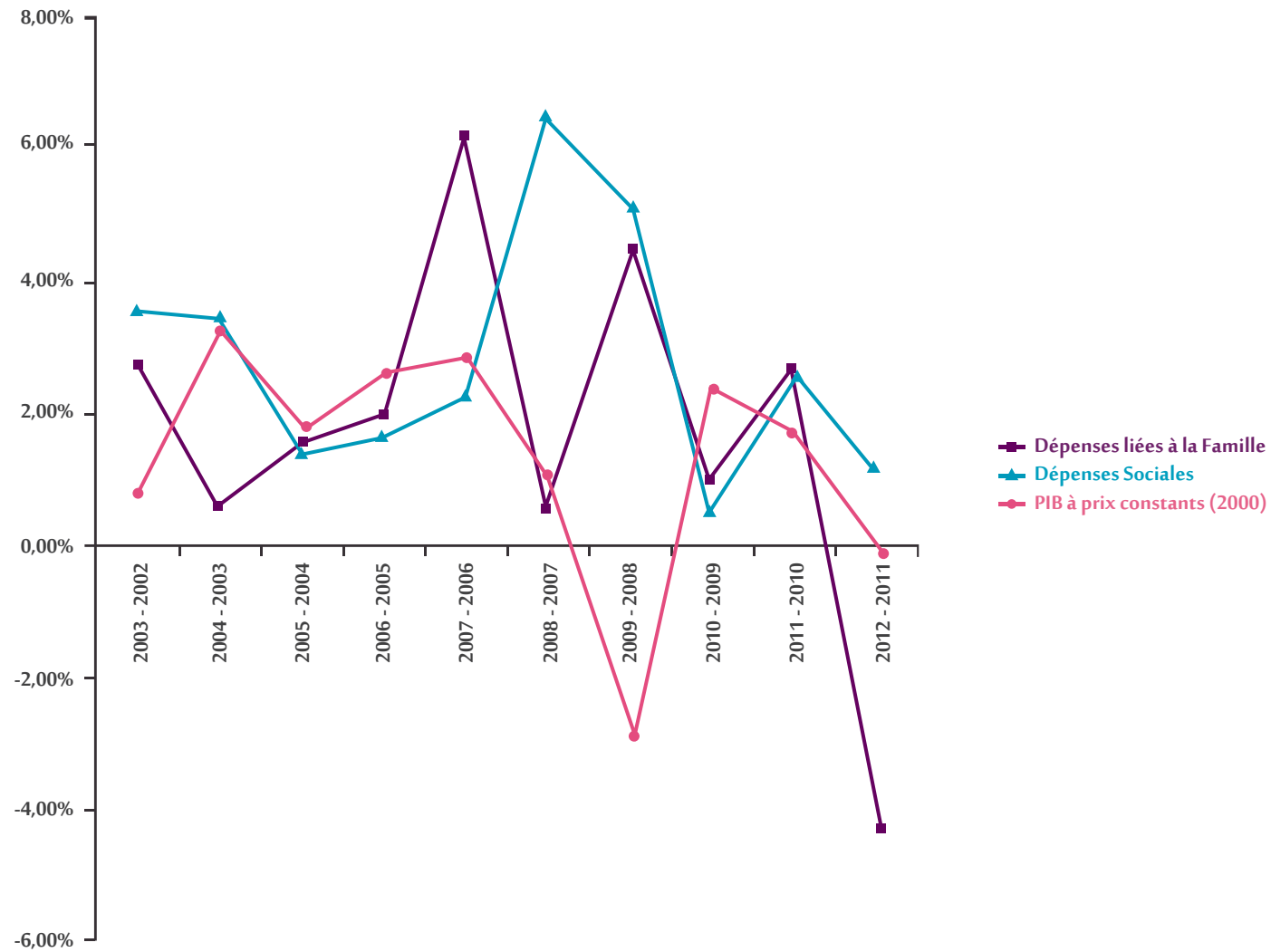
Les dépenses liées à la famille et les dépenses sociales ont augmenté plus vite que le PIB entre 2002 et 2012. Les dépenses sociales ont augmenté deux fois plus vite que le PIB.

Nous remarquons aussi qu'entre 2008 et 2009, les dépenses de famille ont fortement augmenté (4,57 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation :

- L'augmentation tant du nombre de familles que du nombre d'enfants ayant droit aux allocations familiales dans le régime des travailleurs salariés en raison de la croissance du nombre des naissances et de la hausse du nombre des étudiants entre 18 et 25 ans (cf. rapport annuel 2009 de FAMIFED précédemment « ONAFTS ») ;
- L'accès de plus en plus facile au régime des travailleurs salariés ;
- Etc.

Notons également qu'en 2009, le supplément annuel a été étendu aux tout-petits de 0 à 5 ans. Le montant pour les jeunes de 18 à 24 ans a en outre été majoré. Ce supplément annuel (anciennement appelé : allocation de rentrée scolaire) a été instauré en 2006 pour les enfants de 6 à 17 ans soumis à l'obligation scolaire, et ce, à titre d'aide financière au début de la nouvelle année scolaire. Le supplément annuel s'ajoute aux allocations familiales pour juillet et est payé (séparément) en août. Toutefois, ce supplément annuel a été réduit une première fois en 2013 et une deuxième fois en 2014.

Figure 6 : Croissance des dépenses relatives à la Famille et croissance du PIB à prix constants de 2000 en Belgique



Source : Eurostat/ SPF Sécurité sociale

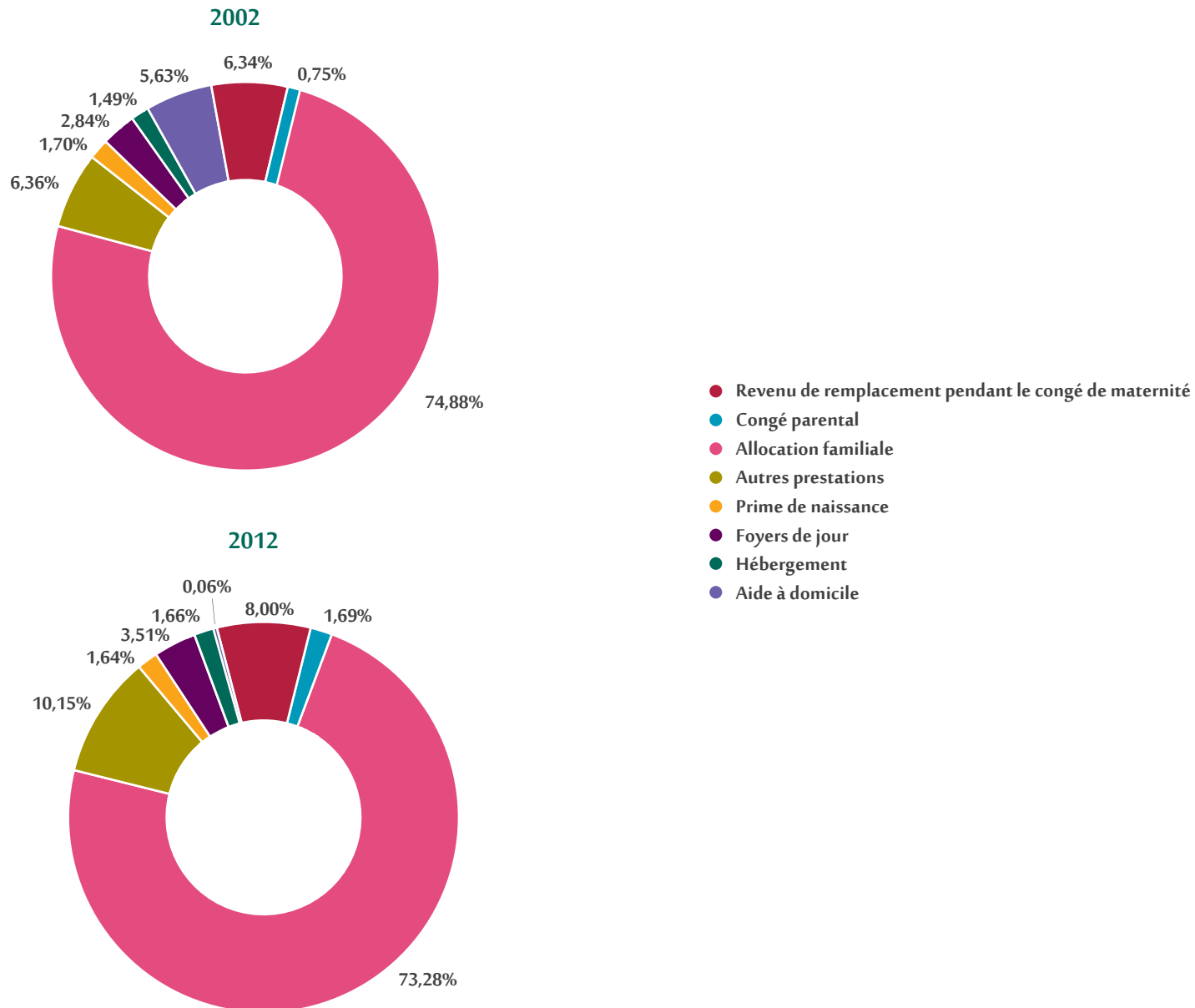
Tableau 4 : Ventilation des prestations relatives à la Famille, en Belgique, de 2002 à 2012 (en millions d'euros : à prix constants de 2000)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012-2002
Revenu de remplacement pendant le congé de maternité	337,19	365,50	371,93	390,64	398,11	406,75	432,69	441,66	471,34	506,10	506,68	50,27%
Congé parental	39,90	48,56	53,42	60,77	70,68	74,49	81,31	93,06	103,29	105,71	106,68	167,34%
Allocation familiale	3.979,92	4.030,93	4.009,86	4.023,04	4.071,70	4.332,81	4.305,23	4.441,68	4.439,66	4.516,52	4.638,58	16,55%
Autres prestations	338,09	357,54	370,30	386,85	410,65	461,62	480,48	546,83	573,33	627,47	642,77	90,12%
Prime de naissance	90,49	98,30	99,53	93,44	95,54	99,78	101,97	104,02	102,99	103,85	104,06	14,99%
Foyers de jour	151,20	158,56	168,35	182,04	184,20	184,21	188,80	203,75	207,81	212,34	222,26	47,00%
Hébergement	79,09	83,73	88,73	87,51	89,77	96,63	101,60	110,58	102,19	107,51	105,01	32,77%
Aide à domicile	299,26	322,23	338,88	359,30	380,52	398,07	403,23	432,56	437,91	433,82	4,11	-98,63%

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 4 nous montre que les dépenses de congé parental ont fortement augmenté de 2002 à 2012, soit une croissance de 167,34 %. Le congé parental fut instauré en 1997, et s'adressait tant aux hommes qu'aux femmes. Pourtant, jusqu'il y a peu, ce sont surtout les femmes qui sollicitaient l'octroi d'un congé parental. On constate, depuis quelques années une augmentation significative du nombre de travailleurs masculins qui prennent un congé parental que l'on pourrait lier à une évolution progressive des mentalités. En effet, les pères demandent à s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et dans la gestion du quotidien. Par ailleurs, cette hausse pourrait également s'expliquer en partie par la nécessité dans le chef des ménages de pallier à une offre insuffisante en matière de garde d'enfants. (Voir étude de l'ONEM : Congé parental : Evolution de la répartition homme / femme 2002 à 2012).

Figure 7: Parts relatives de chaque composante de la fonction Famille / Enfants



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Figure 8 : Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires des prestations familiales entre 2002 et 2012

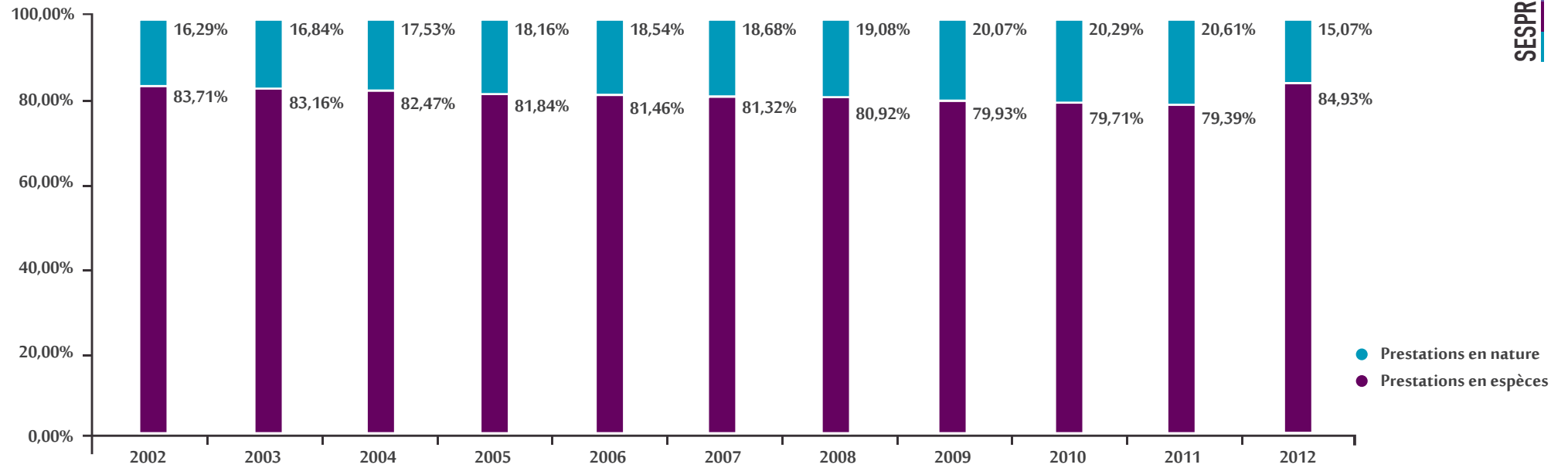


Source : SPF Sécurité sociale (Vade mecum)

Entre 2002 et 2012, le nombre d'enfants bénéficiaires des prestations familiales a augmenté de 7,49 %, passant de 2.565.963 à 2.758.182 (+192.219 enfants) pour l'ensemble des régimes :

- Dans le régime des travailleurs salariés, ce nombre a augmenté 10,27 %, passant de 1.851.648 à 2.041.753 (+190.105 enfants) ;
- Dans le régime des travailleurs indépendants, ce nombre a diminué de 6,78 %, passant de 226.048 à 210.732 (-15.316 enfants). Ceci est dû en grande partie, à l'accès de plus en plus facile au régime des travailleurs salariés ;
- Dans le secteur public, ce nombre a légèrement augmenté de 3,24 %, passant de 471.768 à 487.048 (+15.280 enfants) ;
- En ce qui concerne les prestations familiales garanties, ce nombre a augmenté de 13,03 %, passant de 16.499 à 18.649 (+2.150 enfants)

Figure 9 : Parts relatives des prestations en espèces et en nature dans la fonction Famille



Source : SPF Sécurité sociale

La figure 9, nous montre que les prestations en espèces représentent une part importante des dépenses liées à la fonction Famille / Enfants. Elles représentent en moyenne 81% de ces dépenses. Entre 2002 et 2012, nous remarquons une légère augmentation de la part des prestations en espèces qui correspond à la diminution (+/- 1 %) de la part relative des prestations en nature dans les dépenses liées à la fonction Famille.

I.4. Evolution des dépenses de la fonction Famille / Enfants dans l'Union Européenne

Tableau 5 : Dépenses de la fonction Famille / Enfants en % du PIB

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	*	*	*	*	*	2,07	2,30	2,26	2,22	-
EU15	2,18	2,20	2,17	2,11	2,08	2,08	2,13	2,36	2,33	2,27	0,10
BE	2,06	2,10	2,05	2,04	2,03	2,10	2,09	2,25	2,22	2,24	0,18
DK	3,85	4,00	3,89	3,80	3,74	3,97	4,03	4,50	4,31	4,09	0,24
DE	3,34	3,30	3,27	3,11	2,88	2,77	2,83	3,16	3,22	3,14	-0,20
IE	2,42	2,50	2,49	2,46	2,49	2,59	3,07	3,62	3,62	3,40	0,98
EL	1,64	1,70	1,58	1,55	1,48	1,49	1,59	1,83	1,80	1,79	0,15
ES	0,93	1,10	1,11	1,18	1,20	1,25	1,36	1,52	1,51	1,38	0,45
FR	2,49	2,50	2,50	2,53	2,63	2,58	2,58	2,72	2,66	2,62	0,13
IT	1,08	1,10	1,17	1,13	1,18	1,24	1,28	1,44	1,31	1,38	0,30
LU	3,53	3,80	3,78	3,59	3,39	3,15	4,15	4,25	4,03	3,65	0,12
NL	1,22	1,30	1,28	1,26	1,47	1,56	1,18	1,29	1,24	1,21	-0,01
AT	2,97	3,10	3,04	2,97	2,85	2,73	2,82	3,05	3,07	2,83	-0,14
PT	1,36	1,40	1,18	1,18	1,18	1,19	1,28	1,41	1,39	1,21	-0,15
FI	2,91	3,00	2,96	3,00	2,96	2,86	2,94	3,33	3,30	3,26	0,35
SE	2,83	2,90	2,89	2,88	2,98	2,93	3,03	3,21	3,10	3,10	0,27
UK	1,72	1,70	1,69	1,57	1,49	1,57	1,65	1,91	1,84	1,68	-0,04

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

En 2011, les prestations sociales de la fonction Famille / Enfants représentaient en moyenne 2,22 % du PIB dans l'EU28 et 2,27 % du PIB dans l'EU15 mais avec de très grandes différences entre les pays. Au cours de la période de 2002 à 2011, la part des dépenses de la fonction Famille / Enfants exprimée en % du PIB est passée de 2,18 % à 2,27 %, soit une augmentation de 0,10 point dans l'EU15. En Belgique, cette augmentation était de 0,18 point (passant de 2,06 % à 2,24 % du PIB). Toutefois, cette part a varié différemment d'un pays à l'autre. Si dans la plupart des pays, on constate une augmentation de cette part ; certains pays comme le Portugal, l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont connu une diminution.

Figure 10 : Dépenses relatives à la Famille en % du PIB (2002 et 2011)



Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Tableau 6 : Dépenses de la fonction Famille / Enfants en % du total des dépenses sociales (TDS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	*	*	*	*	*	7,74	7,77	7,72	7,65	-
EU15	7,99	8,00	7,90	7,66	7,63	7,78	7,75	7,77	7,73	7,62	-0,36
BE	7,73	7,67	7,47	7,48	7,52	7,81	7,15	7,40	7,23	7,16	-0,07
DK	12,97	12,86	12,65	12,57	12,79	12,93	13,16	12,97	12,56	11,95	-0,08
DE	10,97	10,83	10,87	10,35	9,94	9,96	10,08	10,04	10,49	10,66	-0,03
IE	14,52	14,52	14,27	14,10	13,99	14,14	14,26	13,66	12,69	11,49	-0,21
EL	6,83	7,09	6,70	6,25	5,99	6,01	6,06	6,54	6,17	5,92	-0,13
ES	4,64	5,32	5,44	5,75	5,87	6,02	6,12	5,98	5,85	5,29	0,14
FR	8,17	8,00	7,96	8,01	8,43	8,35	8,24	8,10	7,89	7,79	-0,05
IT	4,26	4,43	4,50	4,31	4,45	4,67	4,63	4,81	4,37	4,63	0,09
LU	16,33	17,25	16,97	16,55	16,56	16,31	19,44	17,50	17,48	16,19	-0,01
NL	4,43	4,58	4,53	4,54	5,10	5,51	4,15	4,10	3,86	3,74	-0,16
AT	10,25	10,55	10,45	10,29	10,05	9,79	9,89	9,93	10,05	9,59	-0,06
PT	5,98	6,07	4,96	4,82	4,81	4,98	5,24	5,26	5,17	4,57	-0,24
FI	11,34	11,10	11,12	11,22	11,18	11,26	11,25	10,95	10,81	10,86	-0,04
SE	9,06	9,06	9,16	9,24	9,83	10,02	10,26	10,04	10,21	10,48	0,16
UK	6,74	6,82	6,59	6,09	5,81	6,36	6,41	6,68	6,69	6,17	-0,08

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

En 2011, les dépenses sociales relatives à la fonction Famille / Enfants représentaient en moyenne 7,62 % des dépenses sociales dans l'union européenne (EU15). En Belgique, elles représentaient 7,16 % du TDS, soit un pourcentage inférieur à l'EU15. Entre 2002 et 2011, la part de ces dépenses exprimée en pourcentage du TDS a diminué en Belgique et dans l'EU15. Par contre, cette part a augmenté dans les pays comme l'Espagne, l'Italie et la Suède .

On peut également constater que la protection sociale est fortement axée sur le support familial dans une partie des pays de l'UE. Notamment les pays nordiques, l'Allemagne et le Luxembourg misent fortement sur cette fonction de la protection sociale.

Le tableau ci-dessous montre la croissance des dépenses liées à la fonction Famille / Enfants de 2002 à 2011 en termes réels.

Tableau 7 : Taux de croissance des dépenses relatives à la Famille, à prix constants de 2000

	2002	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	238.641,05	-
EU15	197.056,72	228.892,34	16,16%
BE	5.315,14	6.613,33	24,42%
DK	6.765,40	7.617,92	12,60%
DE	69.371,05	73.049,65	5,30%
IE	2.827,01	4.676,77	65,43%
EL	2.434,70	2.800,82	15,04%
ES	6.237,51	10.648,91	70,72%
FR	36.859,37	42.984,46	16,62%
IT	13.185,39	17.174,97	30,26%
LU	827,56	1.053,15	27,26%
NL	5.208,97	5.820,90	11,75%
AT	6.354,01	7.043,93	10,86%
PT	1.783,33	1.632,39	-8,46%
FI	4.012,47	5.266,01	31,24%
SE	7.884,93	10.597,00	34,40%
UK	29.151,90	32.465,97	11,37%

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

Au vu du tableau 7, nous remarquons qu'entre 2002 et 2011, les dépenses relatives à la Famille ont sensiblement augmenté dans la plupart des pays de l'UE. Cette augmentation était de 16,16 % dans l'EU15. En Belgique, cette croissance était de 24,42 %. Les pays comme l'Espagne et l'Irlande ont vu, leurs dépenses fortement augmenter par rapport à la moyenne de l'EU15. Par contre au Portugal, les dépenses ont diminué de 8,46 %.

Tableau 8 : Types de prestations de la fonction Famille / Enfants en % du PIB dans l'UE (2002 et 2011)

	Prestations en espèces en % du PIB			Prestations en nature en % du PIB		
	2002	2011	Variation 2011-2002	2002	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	1,41	*	*	0,81	-
EU15	1,58	1,43	-0,15	0,59	0,84	0,25
BE	1,72	1,78	0,05	0,34	0,46	0,13
DK	1,53	1,63	0,09	2,32	2,47	0,15
DE	2,54	2,11	-0,42	0,80	1,02	0,22
IE	2,18	2,93	0,76	0,24	0,47	0,23
EL	1,08	1,30	0,22	0,56	0,49	-0,07
ES	0,29	0,54	0,25	0,64	0,84	0,20
FR	2,10	1,71	-0,39	0,39	0,91	0,52
IT	0,60	0,74	0,14	0,47	0,64	0,16
LU	2,98	3,00	0,02	0,55	0,64	0,10
NL	0,76	0,74	-0,02	0,46	0,47	0,01
AT	2,48	2,10	-0,38	0,49	0,73	0,24
PT	0,64	0,81	0,16	0,72	0,41	-0,32
FI	1,64	1,62	-0,02	1,27	1,65	0,37
SE	1,55	1,49	-0,06	1,28	1,61	0,33
UK	1,39	1,13	-0,26	0,34	0,55	0,22

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

Le tableau 8 nous montre qu'en 2011 dans la plupart des pays de l'UE, la part des prestations en espèces exprimée en % du PIB était plus importante que celle des prestations en nature, excepté pour le Danemark, l'Espagne, la Finlande et la Suède. Toutefois, les prestations en nature ont augmenté plus fortement que les prestations en espèces dans la plupart des pays, indiquant que les pays développent l'offre de services aux familles.

Entre 2002 et 2011, la part des prestations en espèces exprimée en % du PIB a diminué de 0,15 point dans l'EU15. La Belgique figure parmi les pays qui ont connu une augmentation de cette part. D'autres pays comme par exemple le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche ont connu une diminution de la part des prestations en espèces exprimée en % du PIB.

Pour ce qui est des prestations en nature, la part exprimée en % du PIB a augmenté en moyenne de 0,25 point dans l'EU15. En Belgique, nous avons connu une augmentation de 0,13 point. Les pays comme l'Allemagne, l'Irlande, la France, l'Autriche, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni ont connu une forte hausse de cette part. Par contre, le Portugal et la Grèce ont connu une diminution de cette part.

Tableau 9 : Types de prestations de la fonction Famille / Enfants en % du total des prestations de la fonction Famille (TPF), dans l'UE (2002 et 2012)

	Prestations en espèces en % du TPF		Prestations en nature en % du TPF	
	2002	2011	2002	2011
EU28	*	63,55	*	36,45
EU15	72,84	62,97	27,16	37,03
BE	83,71	79,39	16,29	20,61
DK	39,79	39,71	60,21	60,29
DE	76,01	67,34	23,99	32,66
IE	90,02	86,23	9,98	13,77
EL	65,93	72,83	34,07	27,17
ES	31,16	39,33	68,84	60,67
FR	84,34	65,39	15,66	34,61
IT	55,96	53,74	44,04	46,26
LU	84,54	82,34	15,46	17,66
NL	62,24	61,06	37,76	38,94
AT	83,61	74,28	16,39	25,72
PT	46,97	66,41	53,03	33,59
FI	56,26	49,52	43,74	50,48
SE	54,74	48,13	45,26	51,87
UK	80,54	67,14	19,46	32,86

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

Le tableau 9 montre qu'entre 2002 et 2011 la part des prestations en nature exprimée en % du total des prestations familiales (TPF) a augmenté de 9,87 points dans l'EU15. En Belgique, cette part a augmenté de 4,32 points. Parmi les pays de l'EU15, seuls le Portugal, l'Espagne et la Grèce ont connu une diminution de cette part. Notons que la France est le pays de l'EU15 qui a connu la plus forte augmentation de cette part.

Ces chiffres illustrent l'extension des services de protection sociale dans l'ensemble de l'UE. On peut supposer que cette évolution doit également soutenir l'activation des publics plus faiblement représentés sur le marché de l'emploi comme les mères isolées, les jeunes chômeurs et les chômeurs de longue durée, etc... en mettant à leur disposition notamment des services de garderie afin de leur permettre de retrouver un emploi.

Tableau 10 : Répartition des prestations périodiques en espèces, en % du TPF (2002 – 2011)

	Revenu de remplacement pendant le congé de maternité		Congé parental		Allocation familiale		Autres prestations périodiques en espèces	
	2002	2011	2002	2011	2002	2011	2002	2011
EU28	*	9,35	*	4,31	*	44,89	*	2,88
EU15	9,89	9,41	3,73	3,00	54,69	45,83	3,05	2,68
BE	6,34	7,65	0,75	1,60	74,35	68,29	0,03	0,26
DK	10,51	13,46	0,00	0,00	25,97	25,38	0,35	0,84
DE	2,64	2,57	5,12	5,96	62,52	55,77	4,88	2,97
IE	3,14	5,59	0,00	0,00	55,15	49,24	31,74	31,40
EL	12,62	11,29	4,53	3,95	36,33	35,53	3,79	6,58
ES	14,64	15,43	0,00	1,57	12,34	15,01	0,99	2,83
FR	6,22	6,24	7,80	4,03	66,72	47,70	0,00	0,07
IT	13,40	17,93	0,00	0,00	40,00	31,38	2,56	4,43
LU	6,54	6,50	4,66	4,42	60,22	58,39	8,16	9,81
NL	0,00	0,00	0,00	0,00	55,17	59,74	7,07	1,33
AT	5,20	4,92	7,81	0,00	66,17	65,22	3,78	3,71
PT	9,04	25,34	0,00	0,00	29,55	34,62	8,30	6,29
FI	13,12	17,22	8,20	6,16	32,63	23,41	2,07	2,55
SE	20,92	23,70	0,00	0,16	30,38	22,37	3,38	1,88
UK	30,12	19,53	0,00	0,00	49,68	47,03	0,00	0,39

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

* donnée non disponible

Au vu du tableau 10, nous remarquons que parmi les prestations en espèces délivrées dans la fonction Famille / Enfants, ce sont les allocations familiales qui représentaient la plus grande part en 2011, soit 45,83 % du TPF dans l'EU15. En Belgique, elles représentaient 68,29 % du TPF. Notons que si les allocations familiales représentent toujours la plus grande part des prestations sociales délivrées dans la fonction Famille / Enfants, la part de celles-ci est néanmoins en diminution par rapport à 2002 et ce pour la plupart des pays européens. On peut aussi constater que des systèmes de congés parentaux ne sont pas encore généralisés au niveau de l'UE.

Tableau 11 : Répartition des prestations uniques en espèces, en % du TPF (2002 – 2011)

	Prime de naissance		Congé parental		Autres prestations uniques en espèces	
	2002	2011	2002	2011	2002	2011
EU28	*	0,46	*	0,02	*	1,63
EU15	0,51	0,38	0,10	0,01	0,88	1,66
BE	1,68	1,57	0,00	0,00	0,01	0,01
DK	0,00	0,00	2,96	0,02	0,00	0,00
DE	0,02	0,00	0,00	0,04	0,83	0,04
IE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EL	2,14	2,10	0,00	0,00	6,52	13,38
ES	0,26	0,46	0,00	0,00	2,94	4,03
FR	2,15	1,24	0,00	0,00	1,46	6,11
IT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LU	1,55	0,95	0,00	0,00	3,41	2,27
NL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT	0,11	0,00	0,00	0,00	0,54	0,44
PT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,15
FI	0,23	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,06	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
UK	0,00	0,18	0,00	0,00	0,74	0,02

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

* donnée non disponible

Les primes de naissance ne représentent qu'une faible partie des dépenses de protection sociale familiale et sont également fortement influencées par l'évolution de la natalité. Notons que le Danemark est le seul pays octroyant une prime à l'occasion de la prise de congé parental au lieu d'un revenu périodique.

Tableau 12 : Répartition des prestations en nature, en % du TPF (2002 – 2011)

	Foyers de jour		Hébergement		Aide à domicile		Autres prestations en nature	
	2002	2011	2002	2011	2002	2011	2002	2011
EU28	*	20,54	*	5,83	*	0,39	*	9,69
EU15	12,25	20,71	2,77	5,92	1,40	0,42	10,74	9,98
BE	2,84	3,21	1,49	1,63	5,63	6,56	6,33	9,22
DK	41,87	37,88	13,14	12,44	0,03	0,00	5,17	9,98
DE	13,01	17,14	0,00	0,00	0,00	0,00	10,97	15,52
IE	0,00	0,00	9,53	13,19	0,05	0,03	0,40	0,55
EL	15,19	11,53	2,95	2,82	0,00	0,00	15,93	12,82
ES	43,53	40,51	6,00	2,82	0,37	0,22	18,94	17,12
FR	0,00	21,39	0,00	11,98	0,31	0,00	15,35	1,24
IT	12,66	12,97	6,43	6,89	0,00	0,00	24,96	26,41
LU	11,36	14,55	0,46	0,40	0,00	0,00	3,64	2,70
NL	0,00	38,94	0,00	0,00	37,76	0,00	0,00	0,00
AT	11,44	19,19	3,84	4,90	0,02	0,06	1,09	1,57
PT	21,58	22,40	2,80	5,02	0,00	0,00	28,66	6,17
FI	31,45	33,69	5,10	10,06	0,67	0,36	6,53	6,37
SE	27,78	34,03	9,67	9,95	2,32	2,83	5,49	5,06
UK	9,93	17,82	5,84	10,00	0,18	0,55	3,51	4,51

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

* donnée non disponible

Le tableau 12, nous montre la répartition des prestations en nature exprimée en % du total des prestations de la fonction Famille / Enfants. En 2011, les prestations « foyers de jour » représentaient la plus grande part dans l'EU15 (soit 20,71 % du TPF). En Belgique, ces prestations représentaient un très faible % du TPF (soit 3,21 %). Par contre, dans les pays comme le Danemark (37,88 %), l'Espagne (40,51 %), le Pays-Bas (38,94 %), la Finlande (33,69 %) et la Suède (34,03 %), elles représentaient un très grand pourcentage du TPF.

La disponibilité de services à domicile semble plus développée dans notre pays. Il s'agit notamment des services de l'ONE, Kind en Gezin, etc..

I.5. La fonction Exclusion sociale dans le cadre de SESPROS

I.5.1. Généralités

Au 21^{ème} siècle, de plus en plus de personnes sont menacées par la pauvreté et/ou l'exclusion sociale. Celles-ci constituent un des grands défis de la société actuelle. De ce fait, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est aujourd'hui au cœur de la stratégie de l'Union Européenne pour une croissance durable.

La notion d'exclusion sociale n'est guère aisée à définir. Elle se réfère principalement à un niveau de revenus insuffisants, mais désigne également la précarité en matière de santé, d'éducation et d'emploi.

Le contenu de la fonction Exclusion sociale est hétérogène. Néanmoins, seules les prestations qui résultent de la définition de la protection sociale sont retenues dans le cadre de SESPROS. Cette fonction couvre ainsi, les prestations sociales fournies aux exclus ou aux personnes menacées d'exclusion sociale (comme les indigents, les personnes à faible revenu, les immigrants, les populations allogènes, les réfugiés, les alcooliques et les toxicomanes, les victimes d'agression, etc.). En d'autres termes, il s'agit des prestations de protection sociale destinées spécifiquement à lutter contre l'exclusion sociale lorsqu'elles ne sont pas couvertes par une autre fonction.

Ces prestations peuvent être fournies sans conditions de ressources ou sous conditions de ressources :

- **Prestations sans conditions de ressources** : comme son nom l'indique, il s'agit des prestations sociales qui ne sont pas subordonnées à une conditions de ressources ;
- **Prestations sous conditions de ressources** : ce sont des prestations sociales explicitement ou implicitement subordonnées à la conditions que les revenus et/ou le patrimoine du bénéficiaire soient inférieurs à un certain seuil.

Pour rappel, Sespros définit les fonctions par leur objectif ou le risque social auquel elles répondent essentiellement et non par branche de sécurité ou assistance sociale. Ainsi, certaines prestations sociales telles que la garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) et l'aide aux personnes handicapées, qui en Belgique sont traditionnellement classées dans l'assistance sociale, vont se retrouver dans les fonctions vieillesse et invalidité, et non dans l'Exclusion sociale.

1.5.2. Description des types des prestations

A) Prestations en espèces

- **Complément de ressources** : ce sont des prestations périodiques versées aux personnes à ressources insuffisantes. Les conditions d'octroi peuvent être liées non seulement aux ressources personnelles, mais également à la nationalité, à la résidence, à l'âge, à la disponibilité sur le marché du travail ou à la situation familiale. La prestation peut avoir une durée déterminée ou indéterminée. Elle peut être versée à la personne ou à la famille, par l'administration centrale ou locale ;
- **Autres prestations en espèces** : ce sont des aides destinées aux personnes indigentes et vulnérables pour les aider à surmonter la pauvreté ou certaines difficultés. Ces prestations peuvent être versées par des institutions privées sans but lucratif.

B) Prestations en nature

- **Hébergement** : logement et repas assurés aux personnes indigentes ou vulnérables, lorsque ces services ne peuvent pas être classés dans une autre fonction. Il peut s'agir d'un court séjour dans un centre d'accueil, un foyer, ... ou d'un placement plus régulier dans une institution spécialisée, un home, une famille d'accueil, etc. ;
- **Réadaptation des alcooliques et toxicomanes** : il s'agit du traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie en vue d'assurer la réinsertion sociale des alcooliques et des toxicomanes en les rendant autonomes. Le traitement est en principe assuré par des centres d'accueil ou des établissements spécialisés ;
- **Autres prestations en nature** : il s'agit des services et biens fournis de première nécessité visant à aider les personnes vulnérables, tels que le conseil, les foyers de jour et l'assistance dans la vie quotidienne, l'alimentation, l'habillement, les combustibles, etc. L'assistance juridique gratuite sous conditions de ressources est également comprise.

1.5.3. Dépenses liées à l'Exclusion sociale

Les dépenses en matière de protection sociale contre l'exclusion sociale sont largement 'résiduaire'. C'est-à-dire qu'il s'agit d'interventions prévues après que les bénéficiaires potentiels aient épuisé leurs droits ou prestations par ailleurs. Ceci explique également que cette fonction est au niveau des retombées financières la fonction la moins importante.

Tableau 13 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale à prix constants de 2000 (en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012-2002
Dépenses liées à l'Exclusion sociale	2.018,97	2.071,15	2.106,53	2.136,94	2.101,78	2.107,37	2.100,01	2.220,35	2.345,29	2.211,08	2.390,80	18,42%
Total des dépenses sociales (TDS)	68.790,44	71.239,52	73.623,73	74.651,51	75.859,31	77.549,66	82.528,44	86.764,94	87.309,75	89.581,10	90.656,83	31,79%
Dépenses liées à l'Exclusion sociale en % du TDS	2,93%	2,91%	2,86%	2,86%	2,77%	2,72%	2,54%	2,56%	2,69%	2,47%	2,64%	-0,30
Dépenses liées à l'Exclusion sociale en % du PIB	0,78%	0,80%	0,78%	0,78%	0,75%	0,73%	0,72%	0,78%	0,81%	0,75%	0,81%	0,03

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 13, nous montre l'évolution des dépenses de la fonction Exclusion sociale de 2002 à 2012. Ces dépenses ont augmenté de 18,42 % passant de 2 milliards à 2,4 milliards d'euros. Soit une augmentation inférieure à l'ensemble des dépenses sociales couvertes par SESPROS.

La part des dépenses relatives à l'Exclusion sociale dans le total des dépenses sociales (TDS) a diminué de 0,30 point entre 2002 et 2012. Cette part exprimée en % du PIB a augmenté de 0,03 point. On peut y voir les conséquences d'efforts à assurer une meilleure protection sociale minimale dans les autres systèmes de sécurité et assistance sociale : augmentation de la pension minimale, droit minimal par année de carrière, ... Mais cette évolution peut toutefois en cacher une autre, par exemple celle d'un changement de la 'clientèle' de l'Allocation d'Intégration (revenu d'intégration) et surtout d'un rajeunissement de ce public. Nous remarquons par exemple qu'en 2012, les étudiants représentaient en moyenne 11,81% du nombre total de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS). Leur part dans le total des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale a quasiment doublé depuis la mise en place de la loi de 2002. Leur nombre est passé en moyenne de 4.381 à 11.248, de 2003 à 2012. Quant au nombre total des bénéficiaires du RIS, il est passé de 74.098 à 95.246, soit une augmentation de 28,54% (cf. bulletin statistique 2013.2 du SPP intégration sociale).

Tableau 14 : Taux de croissance des dépenses sociales, des dépenses liées à l'Exclusion sociale et taux de croissance du PIB à prix constants de 2000

	2003-2002	2004-2003	2005-2004	2006-2005	2007-2006	2008-2007	2009-2008	2010-2009	2011-2010	2012-2011	Variation 2012-2002
Dépenses liées à l'Exclusion sociale	2,58%	1,71%	1,44%	-1,65%	0,27%	-0,35%	5,73%	5,63%	-5,72%	8,13%	18,42%
Total des dépenses sociales	3,56%	3,35%	1,40%	1,62%	2,23%	6,42%	5,13%	0,63%	2,60%	1,20%	31,79%
PIB à prix constants 2000	0,81%	3,27%	1,75%	2,67%	2,88%	0,99%	-2,80%	2,32%	1,77%	-0,14%	14,20%

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 14, nous montre l'évolution des taux de croissance des dépenses relatives à la fonction Exclusion sociale, des dépenses sociales, ainsi que les taux de croissance du PIB.

Les dépenses liées à l'Exclusion sociale ont augmenté moins vite que l'ensemble des dépenses sociales et plus vite que le PIB entre 2002 et 2012. Elles ont augmenté de 18,42 %, alors que le PIB a augmenté de 14,20 %. Entre 2008 et 2009, il y a une diminution du PIB qui s'explique principalement par la crise financière et économique.

Figure 11 : Croissance des dépenses liées à l'Exclusion sociale et croissance du PIB à prix courants en Belgique



Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Parmi les prestations sociales qui composent la fonction Exclusion sociale en Belgique, nous avons :

- **Hébergement** : on retrouve ici les subventions à des associations privées qui offrent un asile de nuit et un accueil d'urgence, les subventions à des services de placement familial, les subventions à des familles d'accueil, etc. ;
- **Réadaptation des alcooliques et toxicomanes** : il s'agit des subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude, des subsides pour les projets pilote drogue... ;
- **Autres prestations (sans conditions de ressources)** : dans cette catégorie de prestations, nous retrouvons par exemple certains avantages sociaux octroyés par les fonds de sécurité d'existence tels que la prime de fin d'année, la formation syndicale,... Nous retrouvons également les subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, les soutiens à des initiatives publiques relatives à la médiation des dettes,... ;
- **Complément de ressources** : il s'agit principalement du revenu d'intégration et de l'aide sociale dans le cadre des CPAS ;
- **Autres prestations (sous conditions de ressources)** : il s'agit entre autre des prestations telles que les réductions tarifaires (tarifs sociaux) pour le gaz et l'électricité, les réductions tarifaires dans le transport public pour certaines catégories de personnes, certaines aides accordées par les CPAS comme l'intervention dans les frais médicaux, l'aide matérielle, etc.

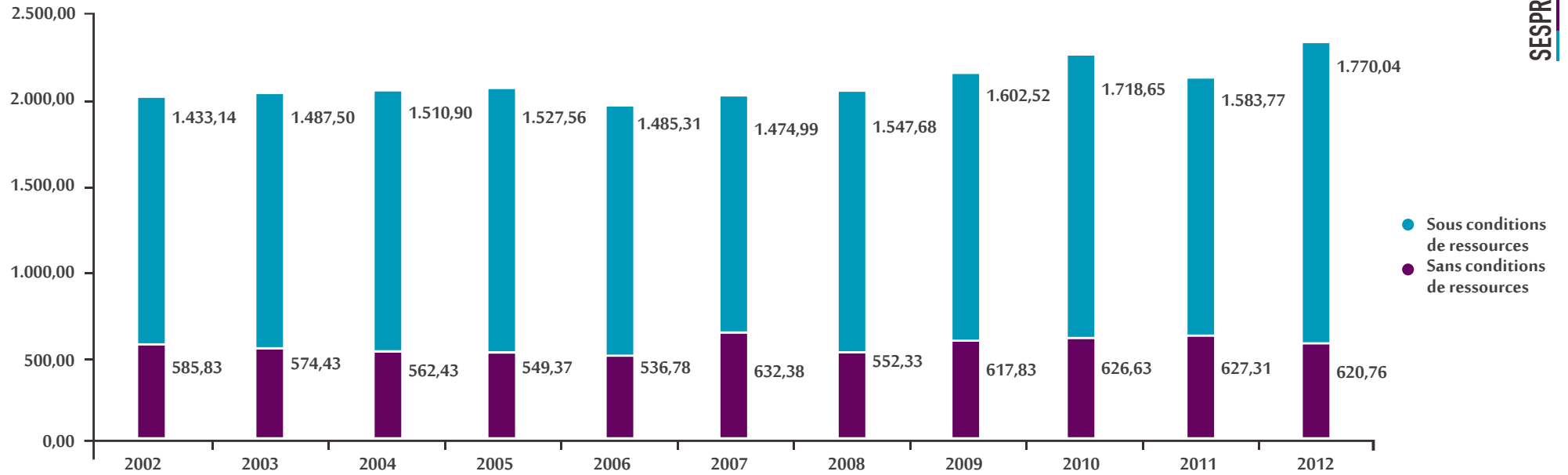
Tableau 15 : Ventilation des prestations liées à l'Exclusion sociale, en Belgique, de 2002 à 2012 (en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012-2002
Prestations sociales	2.018,97	2.061,93	2.073,33	2.076,93	2.106,60	2.107,37	2.100,01	2.220,35	2.345,29	2.211,08	2.390,80	18,42%
Sans conditions de ressources	585,83	574,43	562,43	549,37	621,29	632,38	552,33	617,83	626,63	627,31	620,76	5,96%
Hébergement	147,05	144,19	141,17	137,89	169,39	169,49	169,52	177,82	170,17	172,36	174,37	18,58%
Réadaptation des alcooliques et toxicomanes	5,28	5,18	5,07	4,95	5,66	6,15	7,65	8,63	8,58	8,07	7,95	50,62%
Autres prestations	433,50	425,07	416,19	406,52	446,23	456,74	375,16	431,39	447,88	446,88	438,44	1,14%
Sous conditions de ressources	1.433,14	1.487,50	1.510,90	1.527,56	1.485,31	1.474,99	1.547,68	1.602,52	1.718,65	1.583,77	1.770,04	23,51%
Complément de ressources	872,30	880,17	887,06	889,98	851,80	814,47	849,95	886,08	968,93	974,73	1.071,50	22,84%
Autres prestations	560,84	607,33	623,84	637,58	633,51	660,52	697,73	716,43	749,72	609,04	698,55	24,55%

Source : SPF Sécurité sociale

Entre 2002 et 2012, les prestations sociales sans conditions de ressources ont augmenté de 5,96 % et celles sous conditions de ressources ont augmenté de 23,51 %.

Figure 12 : Evolution des prestations sous conditions et sans conditions de ressources de 2002 à 2012



Source : SPF Sécurité sociale

Au vu de la figure 12, nous constatons que les prestations sociales de la fonction Exclusion sociale sont en grande partie fournies sous conditions de ressources. Ceci nous montre bien que la notion d'exclusion sociale se réfère principalement à un niveau de revenu insuffisant. Toutefois, certaines prestations sont accordées sans conditions de ressources, mais elles sont destinées à lutter contre la précarité (par exemple : les avantages sociaux octroyés par les fonds de sécurité d'existence tels que la prime de fin d'année, la formation syndicale, etc.).

I.6. Evolution des dépenses de la fonction Exclusion sociale dans l'Union Européenne

Tableau 16 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale en % du PIB

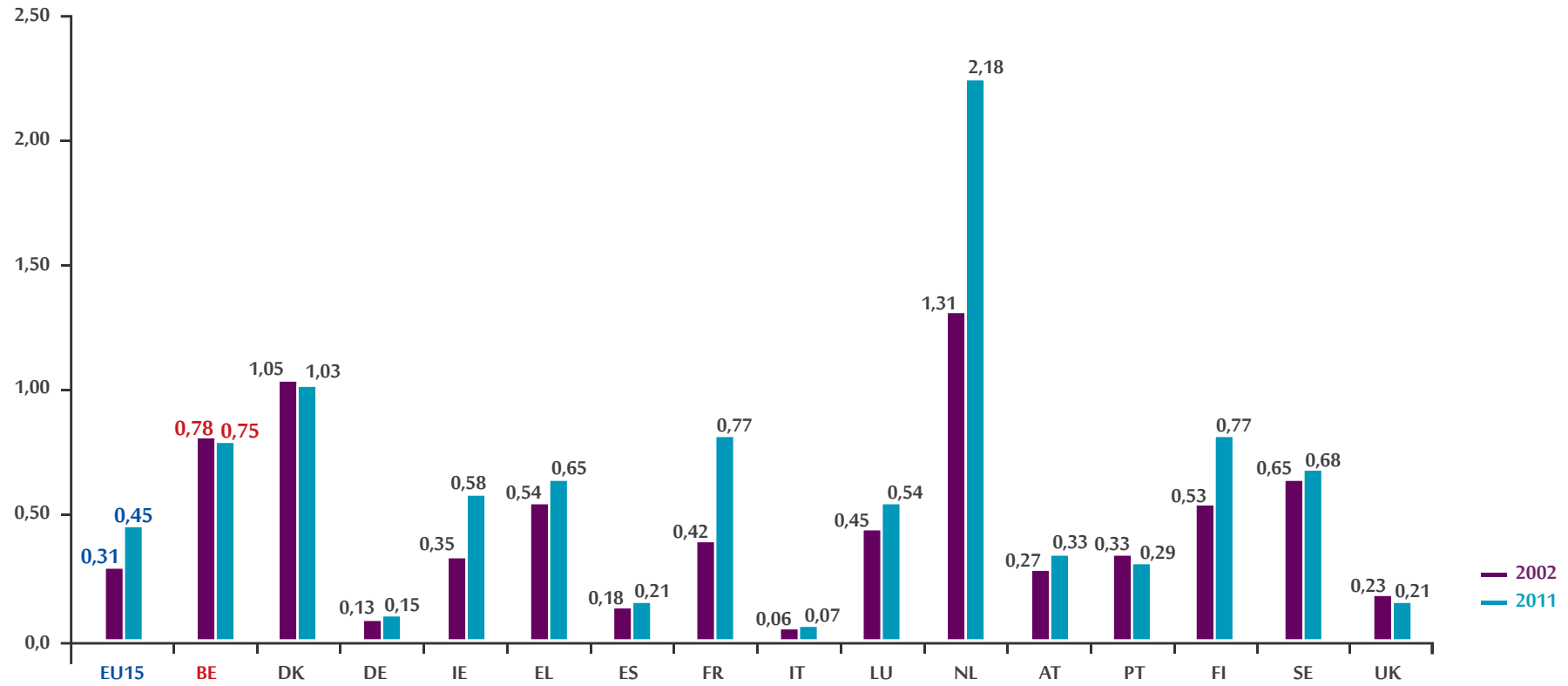
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	*	*	*	*	*	0,36	0,43	0,43	0,44	-
EU15	0,31	0,32	0,31	0,31	0,35	0,37	0,37	0,44	0,45	0,45	0,14
BE	0,78	0,80	0,78	0,78	0,75	0,73	0,72	0,78	0,81	0,75	-0,03
DK	1,05	1,02	1,03	1,00	0,84	0,82	0,78	0,94	0,97	1,03	-0,02
DE	0,13	0,16	0,17	0,15	0,15	0,15	0,14	0,15	0,15	0,15	0,02
IE	0,35	0,38	0,36	0,34	0,35	0,36	0,43	0,58	0,60	0,58	0,23
EL	0,54	0,52	0,54	0,56	0,56	0,56	0,55	0,58	0,62	0,65	0,12
ES	0,18	0,18	0,18	0,22	0,24	0,26	0,23	0,24	0,23	0,21	0,03
FR	0,42	0,43	0,45	0,46	0,59	0,59	0,58	0,74	0,77	0,77	0,35
IT	0,06	0,06	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,07	0,07	0,07	0,01
LU	0,45	0,47	0,48	0,43	0,41	0,40	0,42	0,51	0,50	0,54	0,09
NL	1,31	1,30	1,23	1,22	1,67	1,68	1,74	2,04	2,05	2,18	0,86
AT	0,27	0,27	0,27	0,28	0,29	0,30	0,31	0,31	0,32	0,33	0,06
PT	0,33	0,33	0,22	0,24	0,26	0,27	0,28	0,35	0,35	0,29	-0,04
FI	0,53	0,55	0,53	0,53	0,56	0,55	0,57	0,72	0,73	0,77	0,23
SE	0,65	0,67	0,64	0,60	0,59	0,59	0,62	0,71	0,71	0,68	0,03
UK	0,23	0,19	0,19	0,18	0,17	0,22	0,19	0,21	0,21	0,21	-0,02

Source : Eurostat

* Données non disponibles

En 2011, les prestations sociales de la fonction Exclusion sociale représentaient en moyenne 0,44 % du PIB dans l'EU28 et 0,45 % du PIB dans l'EU15. Au cours de la période de 2002 à 2011, la part des dépenses de la fonction Exclusion sociale exprimée en % du PIB a augmenté de 0,14 point dans l'EU15. La Belgique a connu une diminution de 0,03 point. Cette part a évolué différemment d'un pays à l'autre. Certains pays ont connu une augmentation supérieure à la moyenne de l'EU15 : il s'agit par exemple de l'Irlande (0,23), la France (0,35), les Pays-Bas (0,86) et la Finlande (0,23).

Figure 13 : Dépenses relatives à l'Exclusion sociale en % du PIB (2002 et 2011)



Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

Tableau 17 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale en % du total des dépenses sociales (TDS)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	*	*	*	*	*	1,35	1,44	1,47	1,51	-
EU15	1,15	1,14	1,14	1,13	1,30	1,39	1,36	1,46	1,48	1,52	0,36
BE	2,93	2,91	2,86	2,86	2,77	2,72	2,54	2,56	2,69	2,47	-0,47
DK	3,53	3,31	3,35	3,31	2,88	2,66	2,55	2,72	2,83	3,00	-0,53
DE	0,44	0,52	0,57	0,51	0,51	0,53	0,50	0,47	0,48	0,51	0,07
IE	2,07	2,19	2,07	1,96	1,95	1,96	2,02	2,18	2,12	1,95	-0,12
EL	2,23	2,22	2,28	2,26	2,27	2,27	2,10	2,09	2,13	2,16	-0,07
ES	0,89	0,88	0,89	1,07	1,17	1,23	1,05	0,96	0,89	0,81	-0,08
FR	1,38	1,39	1,43	1,46	1,90	1,89	1,84	2,22	2,27	2,30	0,92
IT	0,24	0,23	0,17	0,18	0,18	0,20	0,18	0,23	0,24	0,25	0,01
LU	2,08	2,13	2,16	2,00	2,03	2,09	1,98	2,08	2,18	2,38	0,31
NL	4,76	4,59	4,32	4,39	5,81	5,93	6,12	6,47	6,37	6,74	1,98
AT	0,93	0,91	0,93	0,98	1,04	1,07	1,09	1,02	1,06	1,12	0,19
PT	1,45	1,43	0,91	0,97	1,07	1,15	1,15	1,31	1,30	1,09	-0,36
FI	2,08	2,07	1,99	1,97	2,13	2,16	2,17	2,35	2,38	2,55	0,47
SE	2,07	2,07	2,02	1,93	1,95	2,01	2,10	2,21	2,33	2,30	0,23
UK	0,90	0,74	0,75	0,71	0,67	0,88	0,75	0,75	0,78	0,76	-0,14

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

Le tableau 17, nous montre qu'en 2011 les dépenses sociales relatives à la fonction Exclusion sociale représentaient en moyenne 1,52 % des dépenses sociales dans l'union européenne (EU15). En Belgique, elles représentaient 2,47 % du TDS, soit un pourcentage supérieur à l'EU15. Entre 2002 et 2011, la part de ces dépenses exprimée en pourcentage du TDS a diminué de 0,47 point en Belgique et augmenté de 0,36 dans l'EU15. Cette part a fortement augmenté dans les pays comme la France et les Pays-Bas.

Le tableau ci-dessous montre la croissance des dépenses liées à l'Exclusion sociale de 2002 à 2011.

Tableau 18 : Taux de croissance des dépenses relatives à l'Exclusion sociale, à prix constants de 2000

	2002	2011	Variation 2011-2002
EU28	*	46.987,19	-
EU15	28.904,38	45.578,55	57,69%
BE	2.018,97	2.211,08	9,52%
DK	1.840,83	1.913,88	3,97%
DE	2.769,50	3.483,98	25,80%
IE	403,78	794,52	96,77%
EL	797,15	1.024,75	28,55%
ES	1.192,55	1.633,14	36,95%
FR	6.242,16	12.707,79	103,58%
IT	728,96	914,05	25,39%
LU	105,17	155,12	47,50%
NL	5.592,95	10.483,25	87,44%
AT	575,09	822,93	43,10%
PT	433,79	390,55	-9,97%
FI	736,33	1.235,17	67,75%
SE	1.803,74	2.328,66	29,10%
UK	3.878,70	3.999,95	3,13%

Source : Eurostat/SPF Sécurité sociale

* Données non disponibles

Au vu du tableau 18, nous remarquons qu'entre 2002 et 2011, les dépenses relatives à l'Exclusion sociale ont fortement augmenté dans la plupart des pays de l'UE. Cette augmentation a été de 57,69 % dans l'EU15. En Belgique, cette croissance a été de 9,52 %. La France a connu une très forte augmentation par rapport à la moyenne de l'EU15. Par contre au Portugal, ces dépenses ont diminué de 9,97 %.

Tableau 19 : Prestations sans conditions de ressources et sous conditions de ressources en % du total des prestations de l'Exclusion sociale (TPE)

	Sans conditions de ressources		Sous conditions de ressources	
	2002	2011	2002	2011
EU28	*	13,13	*	86,87
EU15	22,03	12,50	77,97	87,50
BE	29,02	28,37	70,98	71,63
DK	100,00	41,91	0,00	58,09
DE	0,00	0,00	100,00	100,00
IE	0,87	0,45	99,13	99,55
EL	73,01	73,41	26,99	26,59
ES	0,00	0,00	100,00	100,00
FR	0,00	0,49	100,00	99,51
IT	0,00	0,00	100,00	100,00
LU	0,00	0,00	100,00	100,00
NL	0,00	0,00	100,00	100,00
AT	46,30	21,18	53,70	78,82
PT	2,28	0,00	97,72	100,00
FI	37,92	47,63	62,08	52,37
SE	41,97	51,62	58,03	48,38
UK	51,45	39,21	48,55	60,79

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

* donnée non disponible

Le tableau 19, nous montre l'évolution des prestations sans conditions et sous conditions de ressources entre 2002 et 2011. Nous remarquons que la majorité de prestations de cette fonction sont des prestations sous conditions de ressources. En 2011, les prestations sous conditions de ressources représentaient 87,50 % du TPE dans l'EU15, et en Belgique 71,63 % du TPE. Les prestations sans conditions de ressources représentaient 12,50 % du TPE dans l'EU15, et en Belgique 28,37 % du TPE. De façon générale, la part des prestations sous conditions de ressources augmente et celle des prestations sans conditions de ressources diminue. Pour certains pays comme le Danemark, l'Autriche et le Royaume-Uni, ce transfert de l'aide sans conditions de ressources vers l'aide sous conditions de ressource est fort marqué, ce qui souligne le caractère (de plus en plus) résiduel de cette fonction dans beaucoup de pays. Cependant pour la Finlande et la Suède, on observe l'inverse.

Notons également que pour certains pays, la quasi-totalité des prestations de cette fonction sont sous conditions de ressources. Il s'agit des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

Tableau 20 : Prestations en espèces et prestations en nature en % du total des prestations de l'Exclusion sociale (TPE)

	Prestations en espèces		Prestations en nature	
	2002	2011	2002	2011
EU28	*	68,08	*	31,92
EU15	57,88	67,80	42,12	32,20
BE	68,62	68,31	31,38	31,69
DK	81,48	74,35	18,52	25,65
DE	62,20	78,35	37,80	21,65
IE	81,58	71,24	18,42	28,76
EL	1,49	0,91	98,51	99,09
ES	23,64	56,40	76,36	43,60
FR	90,78	75,58	9,22	24,42
IT	29,20	5,79	70,80	94,21
LU	77,18	80,29	22,82	19,71
NL	33,67	64,62	66,33	35,38
AT	52,81	52,93	47,19	47,07
PT	52,10	84,05	47,90	15,95
FI	62,55	54,96	37,45	45,04
SE	58,68	50,27	41,32	49,73
UK	48,52	90,20	51,48	9,80

Source : Eurostat /SPF Sécurité sociale

* donnée non disponible

Le tableau 20, nous montre l'évolution des prestations en espèces et en nature entre 2002 et 2011. En 2011, les prestations en espèces représentaient 67,80 % du TPE dans l'EU15, et en Belgique 68,31 % du TPE. Les prestations en nature représentaient 32,20 % du TPE dans l'EU15, et en Belgique 31,69 % du TPE. On remarque qu'en moyenne, la part des prestations en espèces augmente sur la période 2002 – 2011 et que celle des prestations en nature diminue. Mais lorsque l'on examine les pourcentages de chaque Etat membre, on constate de grandes disparités selon les pays.

Figure 14 : Evolution des prestations en espèces et en nature en % du TPE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

PARTIE II : PERSPECTIVE EUROPÉENNE

II.1. Données de protection sociale de la Belgique en 2012

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2012 pour la Belgique s'élevait à 375.852 millions d'euros. Pour l'année 2012, certaines données ne nous ont pas été fournies. Nous les avons estimées en utilisant les données de l'année 2011.

II.1.1. Recettes de protection sociale

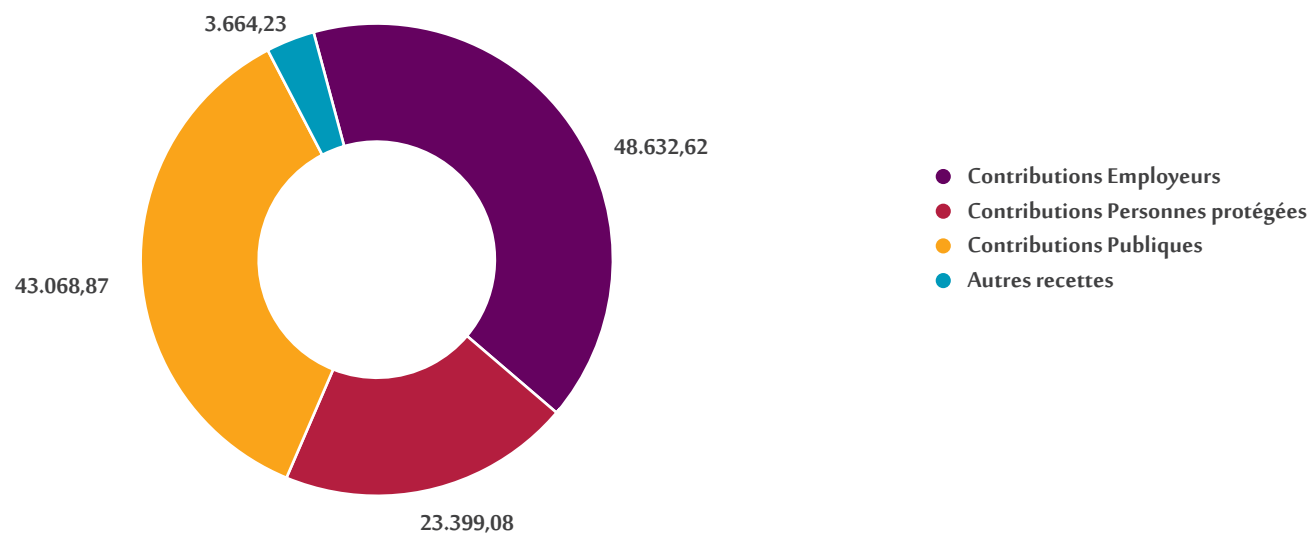
Tableau 21 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2012

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS ⁴
Contributions Employeurs	48.632,62	12,94	40,95
Contributions Personnes protégées	23.399,08	6,23	19,70
Contributions Publiques	43.068,87	11,46	36,26
Autres recettes	3.664,23	0,97	3,09
Total recettes	118.764,80	31,60	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

⁴ TDS: Total des dépenses sociales

Figure 15 : Répartition des recettes sociales en 2012 (en millions d'€)



Source : SPF Sécurité sociale

En 2012, ce sont les contributions des employeurs qui représentent la part la plus importante des recettes de protection sociale, soit 40,95%. Les contributions publiques et les contributions des personnes protégées représentent respectivement 36,26 % et 19,70 % des recettes de protection sociale. Les autres recettes sont de l'ordre de 3,09 %.

II.1.2. Dépenses de protection sociale

Tableau 22 : Dépenses sociales de la Belgique en 2012

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS
Prestations sociales	110.488,12	29,40	95,56
Dépenses de fonctionnement	3.544,01	0,94	3,07
Autres dépenses	1.590,69	0,42	1,38
Total dépenses	115.622,82	30,76	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Ce tableau nous montre que la part la plus importante des dépenses de protection sociale est consacrée aux prestations, soit 95,56% pour l'année 2012. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentent respectivement 3,07% et 1,38% du total des dépenses sociales. En 2012, la Belgique a consacré 30,76% de son PIB en matière de protection sociale, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2011 (les dépenses s'élevaient à 30,36% du PIB).

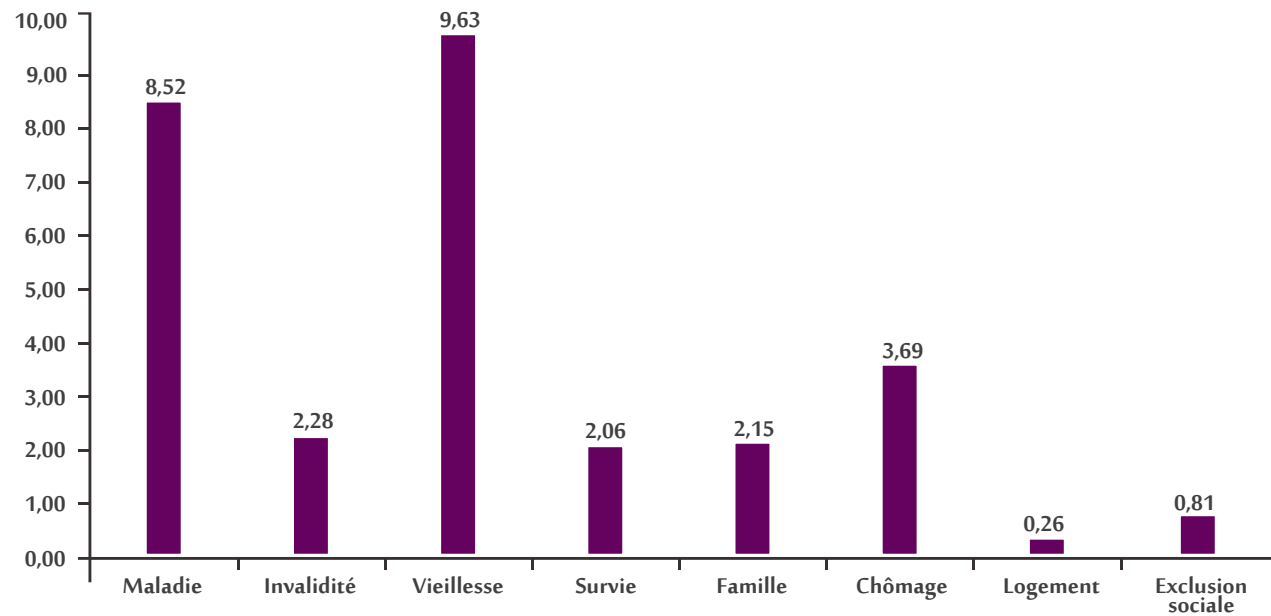
II.1.3. Prestations sociales par risque

Tableau 23 : Montant des prestations sociales par risque en 2012

Risques	En millions d'€	En % du PIB	En % du TPS
Maladie	32.019,27	8,52	28,98
Invalidité	8.576,22	2,28	7,76
Vieillesse	36.187,04	9,63	32,75
Survie	7.730,54	2,06	7,00
Famille	8.073,41	2,15	7,31
Chômage	13.886,20	3,69	12,57
Logement	966,25	0,26	0,87
Exclusion sociale	3.049,20	0,81	2,76
Total	110.488,12	29,40	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Comme pour les années précédentes, ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des dépenses de prestations sociales, soit 32,75 %. Si l'on y associe les dépenses de Maladie / Soins de Santé et Invalidité (qui correspondent à nos concepts d'assurance maladie-invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles), celles-ci représentent 76,49 % du total des prestations sociales (soit 22,49 % du PIB).

Figure 16 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2012

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 16 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions Logement et Exclusion sociale qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,26 % et 0,81 % du PIB. Ce sont les fonctions Vieillesse et Maladie/Soins de santé qui représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 9,63 % et 8,52 %. La fonction chômage quant à elle se classe troisième avec un pourcentage de 3,69 %.

II.1.4. Types des prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent selon deux types, les prestations en espèces et les prestations en nature.

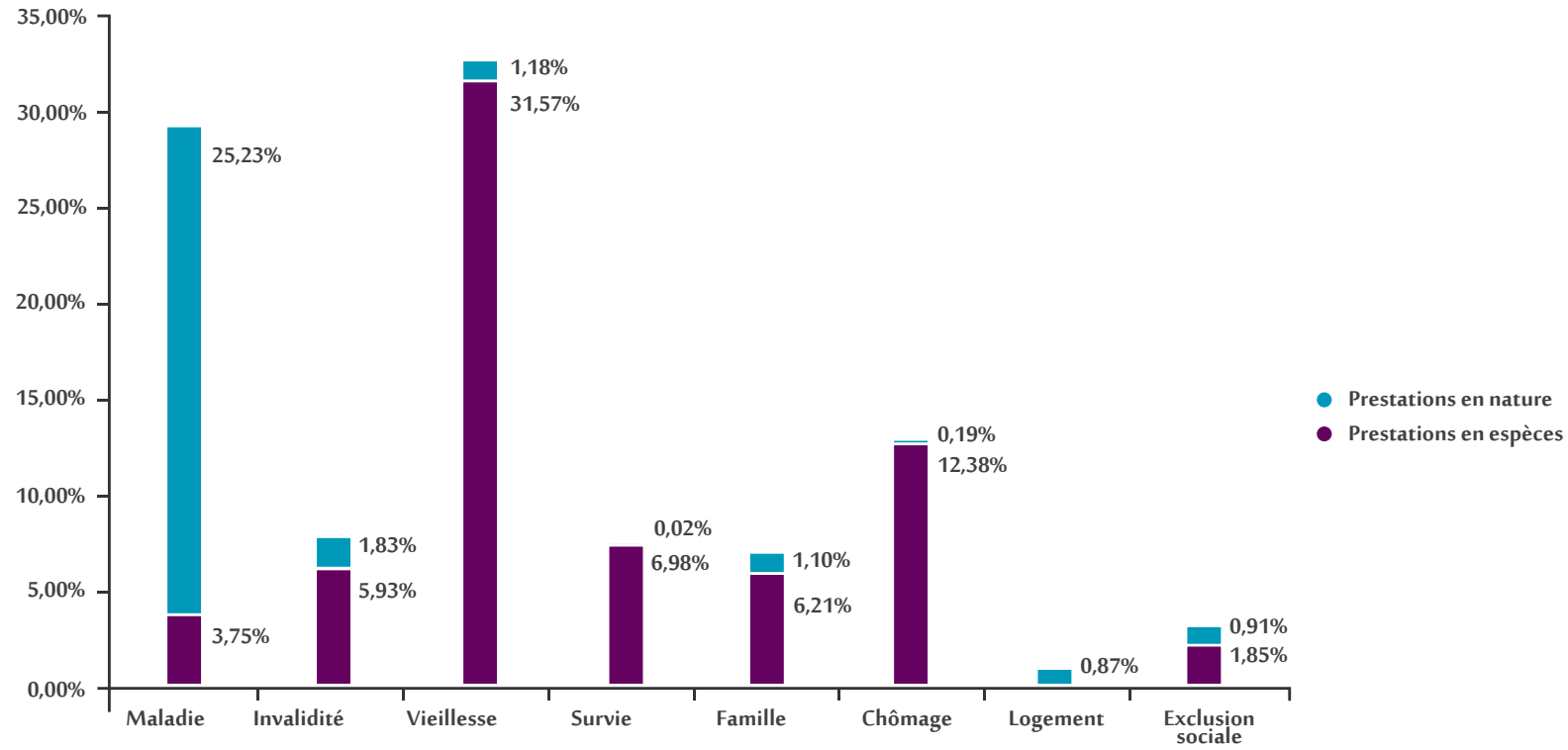
- **Une prestation en espèce** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

Tableau 24 : Prestations en espèces et en nature en 2012

Risques	Prestations en espèces (en millions d'€)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'€)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	4.147,85	3,75%	27.871,42	25,23%
Invalidité	6.550,53	5,93%	2.025,69	1,83%
Vieillesse	34.878,15	31,57%	1.308,88	1,18%
Survie	7.707,25	6,98%	23,29	0,02%
Famille	6.856,89	6,21%	1.216,52	1,10%
Chômage	13.679,99	12,38%	206,21	0,19%
Logement	-	0,00%	966,25	0,87%
Exclusion sociale	2.046,94	1,85%	1.002,26	0,91%
Total	75.867,60	68,67%	34.620,52	31,33%

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement des prestations versées en espèces. En 2012, les prestations en espèces représentaient 68,67 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (31,57 % pour les pensions de vieillesse, 12,38 % pour le chômage et 24,72 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 31,33% du total des prestations sociales (25,23 % pour la fonction Maladie/Soins de santé et 6,1 % pour les autres prestations en nature).

Figure 17 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations) en 2012

Source : SPF Sécurité sociale

II.2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous présentons les chiffres fournis par les Etats membres à Eurostat. Pour la Belgique, nous avons utilisé la dernière actualisation de chiffres disponibles. Il s'agit de chiffres bruts, ce qui signifie qu'ils ne tiennent pas compte de déductions d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Ceci nous conduit à mettre en garde les utilisateurs de données, en effet l'utilisation de données brutes peut donner lieu à des interprétations biaisées de résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- Paiements en espèces aux personnes protégées
- Remboursement des dépenses faites par les personnes protégées
- Biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

II.2.1. Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/social_protection/data).

Tableau 25 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2011

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'€
EU28	10,71	36,09	5,96	20,09	11,91	40,15	1,09	3,67	29,67	3.771.259,60
EU15	10,96	35,85	6,14	20,07	12,43	40,65	1,05	3,42	30,58	3.570.708,46
BE	12,95	41,93	6,25	20,24	10,99	35,57	0,70	2,26	30,88	114.035,36
DK	4,53	11,75	4,51	11,70	28,59	74,20	0,91	2,35	38,53	92.667,71
DE	10,61	33,51	9,38	29,62	11,15	35,21	0,53	1,66	31,66	826.245,15
ES	11,10	43,05	3,11	12,06	11,31	43,87	0,26	1,02	25,79	269.848,29
FR	14,23	43,04	6,71	20,30	11,47	34,71	0,64	1,95	33,05	661.532,77
IT	11,43	38,22	4,44	14,84	13,56	45,34	0,48	1,61	29,92	472.821,00
LU	6,81	28,20	5,91	24,45	11,00	45,54	0,44	1,81	24,16	10.082,70
NL	11,12	32,44	11,68	34,08	8,34	24,34	3,13	9,14	34,27	205.294,00
FI	11,53	35,42	3,89	11,96	15,00	46,07	2,13	6,55	32,55	61.428,47
SE	11,22	35,63	3,01	9,55	16,58	52,64	0,69	2,18	31,49	121.372,57
UK	8,64	31,16	3,56	12,84	13,28	47,87	2,25	8,13	27,73	491.077,08

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2011, les principales sources de financement de la protection sociale dans l'UE sont les cotisations sociales (56,18% des recettes totales pour l'UE28). En Belgique, les cotisations sociales dues par les employeurs sont supérieures à la moyenne européenne, notre pays occupe le troisième rang derrière la France et l'Espagne. En ce qui concerne les cotisations des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont très proches de la moyenne européenne. Les contributions publiques en Belgique sont quant à elles inférieures à la moyenne de l'UE. Par rapport aux autres pays non repris dans le tableau, les nouveaux pays membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie) ont aussi des contributions employeurs élevées (>40%).

Figure 18 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2011 dans l'UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 18 nous montre que la part des contributions publiques et la part des cotisations des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridge). Les pays nordiques Danemark, Suède, Finlande et Royaume-Uni suivent le modèle universel (système privilégiant les contributions publiques) et les autres pays le modèle assurantiel (système privilégiant les cotisations sociales). Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.

II.2.2. Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau ci-dessous nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB. Ceci nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % ou plus du total des dépenses sociales.

Tableau 26 : Structure des dépenses de protection sociale en 2011

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU28	3.534.545,04	27,81	110.580,35	0,87	35.139,95	0,28	3.680.265,34	28,95
EU15	3.338.100,62	28,59	106.360,41	0,91	34.873,86	0,30	3.479.334,88	29,80
BE	107.098,88	29,00	3.428,61	0,93	1.574,11	0,43	112.101,60	30,36
DK	78.853,79	32,79	3.507,62	1,46	0,00	0,00	82.361,42	34,25
DE	737.403,71	28,25	28.319,16	1,09	2.347,66	0,09	768.070,54	29,43
ES	268.138,24	25,63	4.859,49	0,46	92,11	0,01	273.089,84	26,10
FR	638.836,72	31,92	27.557,92	1,38	6.544,06	0,33	672.938,71	33,62
IT	449.101,00	28,42	11.962,00	0,76	8.042,00	0,51	469.105,00	29,68
LU	9.246,64	22,16	138,16	0,33	15,95	0,04	9.400,75	22,53
NL	182.423,00	30,45	8.520,00	1,42	2.332,00	0,39	193.275,00	32,26
FI	55.189,41	29,24	1.506,07	0,80	0,00	0,00	56.695,48	30,04
SE	111.968,81	29,05	2.091,96	0,54	0,00	0,00	114.060,78	29,59
UK	465.002,06	26,26	7.203,85	0,41	11.172,93	0,63	483.378,83	27,30

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Figure 19 : Dépenses sociales en % du PIB en 2011



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

II.2.3. Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer proportionnellement sur base de la richesse nationale.

Tableau 27 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2011

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	8,18	2,13	11,08	1,63	2,22	1,56	0,58	0,44
EU15	8,45	2,18	11,32	1,66	2,27	1,65	0,62	0,45
BE	8,35	2,17	9,48	2,08	2,24	3,71	0,23	0,75
DK	6,88	4,05	14,23	0,01	4,09	1,79	0,71	1,03
DE	9,40	2,22	9,38	2,03	3,14	1,31	0,63	0,15
ES	7,02	1,81	8,95	2,29	1,38	3,74	0,23	0,21
FR	9,10	1,99	12,60	1,90	2,62	2,10	0,83	0,77
IT	7,07	1,64	14,80	2,63	1,38	0,81	0,02	0,07
LU	5,63	2,58	6,32	1,97	3,65	1,18	0,29	0,54
NL	10,86	2,36	10,78	1,22	1,21	1,46	0,39	2,18
FI	7,47	3,47	10,80	0,90	3,26	2,06	0,52	0,77
SE	7,47	3,78	11,96	0,47	3,10	1,15	0,45	0,68
UK	8,33	2,39	11,32	0,13	1,68	0,68	1,53	0,21

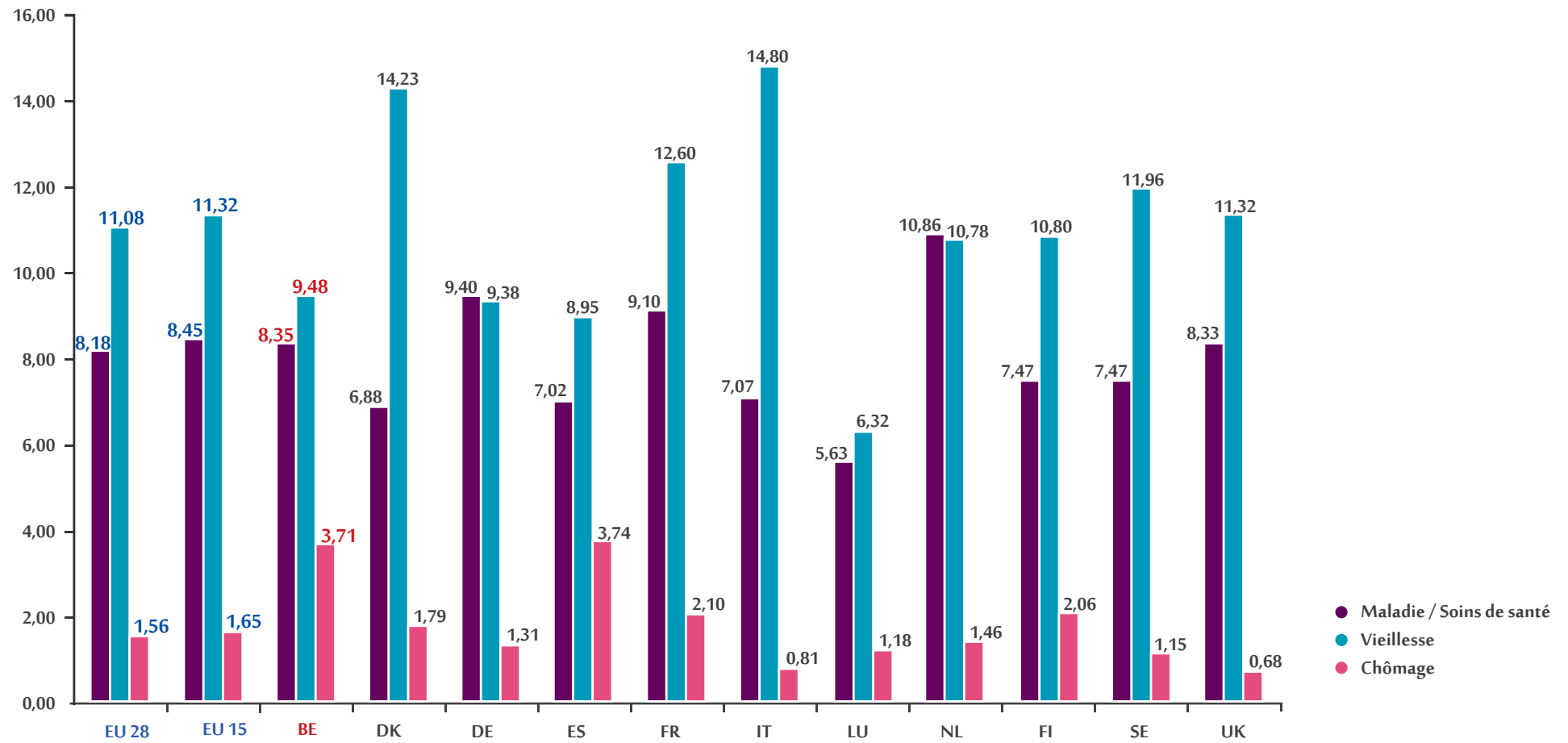
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Ce tableau permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents Etats membres de l'Union Européenne. Tout comme en 2010, notre pays se situe en 2011 en dessous de la moyenne européenne EU15 sauf pour les fonction survie, chômage et exclusion sociale. Si l'on compare par rapport à la moyenne EU28, on se situe aux alentours de la moyenne parfois un peu au-dessus et parfois en-dessous.

Les dépenses liées au vieillissement sont particulièrement élevées pour l'Italie et pour le Danemark. Pour la Belgique ces dépenses (9,48 % PIB) sont nettement sous la moyenne européenne qui s'élève à 11,08 % PIB pour 2011.

En ce qui concerne la fonction Chômage, deux pays se situent largement au-dessus de la moyenne européenne, il s'agit de la Belgique et de l'Espagne. Toutefois l'origine de ce phénomène diffère : si en Belgique il y a un lien avec l'étendue de notre système de chômage dans le temps, il est clair que l'Espagne est particulièrement frappée par le chômage suite à la crise économique.

Figure 20 : Répartition des prestations sociales de Maladie/Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2011



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Tableau 28 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2011

	Maladie/ Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	29,40	7,67	39,86	5,86	7,97	5,60	2,08	1,57
EU15	29,55	7,61	39,59	5,80	7,94	5,77	2,16	1,58
BE	28,78	7,49	32,67	7,17	7,73	12,78	0,79	2,58
DK	20,97	12,35	43,40	0,02	12,48	5,47	2,16	3,14
DE	33,28	7,85	33,18	7,17	11,11	4,65	2,23	0,53
ES	27,38	7,05	34,91	8,94	5,39	14,61	0,91	0,83
FR	28,52	6,22	39,49	5,96	8,21	6,59	2,59	2,43
IT	24,86	5,78	52,08	9,24	4,84	2,86	0,08	0,26
LU	25,42	11,65	28,51	8,91	16,46	5,32	1,31	2,42
NL	35,66	7,76	35,39	4,01	3,97	4,80	1,27	7,14
FI	25,53	11,88	36,93	3,08	11,16	7,03	1,76	2,62
SE	25,70	13,00	41,16	1,62	10,67	3,96	1,54	2,35
UK	31,71	9,11	43,10	0,49	6,42	2,57	5,81	0,79

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Ce tableau permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Figure 21 : Répartition des prestations sociales de Maladie/Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2011



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure ci-dessus que les prestations de vieillesse et de maladie-soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations. La moyenne européenne (que ce soit pour EU15 ou EU28) vaut environ 69% du total des prestations. Certains pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou les Pays-Bas dépassent les 70%. La Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 61,45 %.

Abréviations

EUROSTAT : Office statistique des Communautés européennes

GRAPA : Garantie de Revenus aux Personnes Âgées

ONE : Office national de la petite enfance

ONEm : Office National de l'Emploi

ONAFTS : Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés

PIB : Produit Intérieur Brut

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale.

SPF : Service Public Fédéral

TDS : Total des dépenses sociales

TPE : Total des prestations de la fonction Exclusion sociale

TPF : Total des prestations de la fonction Famille

TPS : Total des prestations sociales

TRS : Total des recettes sociales

UE: Union Européenne

EU15 : Les 15 pays de l'Union Européenne avant le 1/5/2004 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède et Royaume-Uni).

EU28 : Les 28 pays de l'Union Européenne (UE 15 + République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

AT : Autriche

BE : Belgique

BG : Bulgarie

CY : Chypre

CZ : République tchèque

HR : Croatie

DE : Allemagne

DK : Danemark

EL : Grèce

ES : Espagne

EE : Estonie

FI : Finlande

FR : France

HU : Hongrie

IE : Irlande

IT : Italie

LV : Lettonie

LT : Lituanie

LU : Luxembourg

MT : Malte

PL : Pologne

PT : Portugal

NL : Pays-Bas

RO : Roumanie

SE : Suède

SK : Slovaquie

SI : Slovénie

UK : Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réduction de la pauvreté du fait des allocations familiales et avantages fiscaux pour enfants à charge, pour les enfants et familles avec enfants	14
Tableau 2 : Dépenses de la fonction Famille à prix constants de 2000 (en millions d'euros)	17
Tableau 3 : Taux de croissance des dépenses sociales, des dépenses liées à la Famille et taux de croissance du PIB (Prix constants de 2000)	18
Tableau 4 : Ventilation des prestations relatives à la Famille, en Belgique, de 2002 à 2012 (en millions d'euros : à prix constants de 2000)	20
Tableau 5 : Dépenses de la fonction Famille / Enfants en % du PIB	24
Tableau 6 : Dépenses de la fonction Famille / Enfants en % du total des dépenses sociales (TDS)	26
Tableau 7 : Taux de croissance des dépenses relatives à la Famille, à prix constants de 2000	27
Tableau 8 : Types de prestations de la fonction Famille / Enfants en % du PIB dans l'UE (2002 et 2011)	28
Tableau 9 : Types de prestations de la fonction Famille / Enfants en % du total des prestations de la fonction Famille (TPF), dans l'UE (2002 et 2012)	29
Tableau 10 : Répartition des prestations périodiques en espèces, en % du TPF (2002 – 2011)	30
Tableau 11 : Répartition des prestations uniques en espèces, en % du TPF (2002 – 2011)	31
Tableau 12 : Répartition des prestations en nature, en % du TPF (2002 – 2011)	32
Tableau 13 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale à prix constants de 2000 (en millions d'euros)	35
Tableau 14 : Taux de croissance des dépenses sociales, des dépenses liées à l'Exclusion sociale et taux de croissance du PIB à prix constants de 2000	36
Tableau 15 : Ventilation des prestations liées à l'Exclusion sociale, en Belgique, de 2002 à 2012 (en millions d'euros)	38
Tableau 16 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale en % du PIB	40
Tableau 17 : Dépenses de la fonction Exclusion sociale en % du total des dépenses sociales (TDS)	42
Tableau 18 : Taux de croissance des dépenses relatives à l'Exclusion sociale, à prix constants de 2000	43
Tableau 19 : Prestations sans conditions de ressources et sous conditions de ressources en % du total des prestations de l'Exclusion sociale (TPE)	44
Tableau 20 : Prestations en espèces et prestations en nature en % du total des prestations de l'Exclusion sociale (TPE)	45
Tableau 21 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2012	47
Tableau 22 : Dépenses sociales de la Belgique en 2012	49
Tableau 23 : Montant des prestations sociales par risque en 2012	49
Tableau 24 : Prestations en espèces et en nature en 2012	51
Tableau 25 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2011	54
Tableau 26 : Structure des dépenses de protection sociale en 2011	56
Tableau 27 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2011	58
Tableau 28 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2011	60

Liste des figures

Figure 1 : Evolution du risque de pauvreté en Belgique par catégorie d'âge, en %	9
Figure 2 : Risque de pauvreté infantile par type de ménage, en %	10
Figure 3 : Risque de pauvreté infantile selon l'intensité de travail au sein du ménage, en Belgique et dans l'UE (population 0-18 ans) en %	11
Figure 4 : Pourcentage des enfants en privation matérielle grave dans l'EU28	12
Figure 5 : Pourcentage des enfants dans les ménages à très faible intensité de travail dans l'EU28	13
Figure 6 : Croissance des dépenses relatives à la Famille et croissance du PIB à prix constants de 2000 en Belgique	19
Figure 7 : Parts relatives de chaque composante de la fonction Famille / Enfants	21
Figure 8 : Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires des prestations familiales entre 2002 et 2012	22
Figure 9 : Parts relatives des prestations en espèces et en nature dans la fonction Famille	23
Figure 10 : Dépenses relatives à la Famille en % du PIB (2002 et 2011)	25
Figure 11 : Croissance des dépenses liées à l'Exclusion sociale et croissance du PIB à prix courants en Belgique	37
Figure 12 : Evolution des prestations sous conditions et sans conditions de ressources de 2002 à 2012	39
Figure 13 : Dépenses relatives à l'Exclusion sociale en % du PIB (2002 et 2011)	41
Figure 14 : Evolution des prestations en espèces et en nature en % du TPE	46
Figure 15 : Répartition des recettes sociales en 2012 (en millions d'€)	48
Figure 16 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2012	50
Figure 17 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations) en 2012	52
Figure 18 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2011 dans l'UE	55
Figure 19 : Dépenses sociales en % du PIB en 2011	57
Figure 20 : Répartition des prestations sociales de Maladie/Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2011	59
Figure 21 : Répartition des prestations sociales de Maladie/Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2011	61

Bibliographie

- Aperçu de la sécurité sociale en Belgique, SPF Sécurité sociale, 2012.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.
- Rapport d'activité 2009, ONAFTS.

Références (Note sur la pauvreté infantile)

Cantillon, B., Van Lancker, W., Goedemé, T., Verbist, G., Salanauskaitė, L., De Maesschalck, V., Van Mechelen, N., Bouwen aan een nieuwe toekomst voor de kinderbijlagen: een must voor al wie het ernstig neemt met armoedebestrijding, CSB-Berichten, mai 2013

Guio, A.-C., Feyaerts, G., Vandenbroucke, F., Vinck, J., Mettre davantage la pauvreté des enfants à l'agenda politique. Quelques chiffres pour mieux en comprendre l'enjeu, note de travail pour le colloque de la Fondation Roi Baudouin "Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants", juin 2014

Websites

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/social_protection/data/database

<http://www.plan.be/databases/PVar.php?VC=MODRESV&DB=MOD&lang=fr&XT=1&ND>

http://www.rva.be/D_stat/Studies/2014/Conge_Parental/FR.pdf

http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/bulletin_2013.2_fr.pdf



ORDER

© 2014

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 115
1000 Bruxelles
www.socialsecurity.fgov.be
dg-soc@minsoc.fed.be
dg-strat@minsoc.fed.be

Dépôt légal version électronique

D/2014/10.770/61

Dépôt légal version papier

D/2014/10.770/62

Editeurs responsables

André Gubbels & Tom Auwers

Rédaction

Christel Nuyens, Dirk Moens, Michel Mingiedi
et Rudi Van Dam

Rédaction finale

DG Politique sociale & DG Appui Stratégique

Traduction

Service Traduction

Réalisation

Service Communication